QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



L'Atelier ICSF à Pondicherry

Les Directives FAO sur la pêche artisanale

Le modèle norvégien des pêches

Le Protocole OIT sur le travail

Le festival Pêcheurs du Monde

Nécrologie : Thomas Kocherry



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur http://www.icsf.net



ASOCIACIÓN DE PESCADORES DE SAN JUANILLO/ISV/BIOCENOSIS MARINA

SAMUdRA

REVUE

QUADRIMESTRIEL DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

Nº 68 | AOÛT 2014



PREMIÈRE DE COUVERTURE

Séchage du poisson (Seca do Peixe) à Camara de Lobos, Île de Madère, Portugal, de Stella Maris Vallejo (stellamarisv@msn.com)

PUBLIÉ PAR

Collectif international d'appui à la pêche artisanale 27 College Road, Chennai 600 006, Inde

tél : (91) 44-2827 5303 fax : (91) 44-2825 4457 courriel : icsf@icsf.net

Sentier des Rossignols 2 1330 Rixensart, Belgique tél : (32) 2-652-5201 fax : (32) 2-654-0407 courriel : briano@scarlet.be

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

L.S. Graphic Prints

Chennai 600 002

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist@gmail.com)
PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans les pays du Sud, de la place des femmes dans ce secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi de problèmes environnementaux, des océans. Vous pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF: http://www.icsf.net

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Pêcheur de Jaffna, Sri Lanka Photo : Joeri Scholtens (J.Scholtens@uva.nl)

NAÍ	NA PIERRI

COMPTE-RENDU			
Guider les pêches artisanales 4			
Passer maintenant à la			
phase d'application			
ANALYSE			
Avec les pêches artisanales	9		
Le rôle de la FAO et de son			
Comité des pêches (COFI)			
ANALYSE			
Prochaines étapes	17		
La FAO s'engage à faciliter la			
mise en œuvre des Directives			
NORVOE			
NORVGE			
Quand on veut, on peut	22		
Un mode de gouvernance			
1			

ANALYSE	
Prochaines	étapes1
La FAO s'engag	ge à faciliter la
mise en œuvre	e des Directives
N O R V G E	
Quand on v	reut, on peut 2
Un mode de go	ouvernance
des pêches int	éressant
D O C U M F N T	
	écurité alimentaire 2
Les recomman	ndations du
Groupe d'expe	erts (HLPE)
ASIE PACIF	IQUE
Un premier	pas important3
Nouvelle form	nation sur l'approche
écosystémiane	e dans la pêche

C O M P T E - R E N D U	
Bon pour les droits humains	34
Nouveau protocole OIT pour	
lutter contre le travail forcé	
COSTA RICA	
Pas besoin de marinas	39
Vive opposition contre un projet	
de marina à San Juanillo	
TECHNOLOGIE	
Nord, sud, est, ouest	42
Le système d'information	
géographique (SIG) : un outil indispensa	able
FILMS	
Les pêcheurs crèvent l'écran	44
Le festival Pêcheurs du	
monde à Lorient, France	
N É C R O L O G I E	
Thomas Kocherry 1940-2014	48
Prêtre peu conventionnel,	
homme du peuple	
ÉDITORIAL	3
BRÈVES	50



Passer maintenant de la parole aux actes

L'adoption toute récente des *Directives visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale* est un moment historique

e 10 juin devrait être marqué comme Journée mondiale de la pêche artisanale car c'est ce jour-là en 2014 que le Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) adoptait officiellement les Directives internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale). Ce faisant, il rendait aussi hommage à Chandrika Sharma qui, avant sa disparition, était la Secrétaire

exécutive de l'ICSF et aura tant fait pour la défense des pêches artisanales.

En adoptant ces Directives, la communauté internationale confère plus d'importance aux luttes des pêcheurs et autres travailleurs de la pêche artisanale, à celles de leurs communautés, à celles des peuples autochtones qui veulent tous défendre leur droit de vivre d'une activité de pêche en mer

ou dans les eaux intérieures. Elle marque ainsi son soutien à des populations marginalisées au plan politique et économique, assiégées de difficultés : pollution, déplacements forcés, conflits pour l'accès à l'espace et à la ressource, changement climatique, possibilités inadéquates en matière d'éducation, de soins de santé, de logement.

Ces Directives constituent la première tentative officielle pour œuvrer dans le même temps au développement équitable des communautés de pêche et au développement durable des pêches artisanales. Elles considèrent que les communautés de pêche artisanale constituent un sous-secteur auquel il convient d'apporter des solutions multisectorielles impliquant des acteurs divers. Elles font référence au concept d'approche fondée sur les droits, selon lequel les droits humains prévalent sur les droits de propriété.

Élaborées à partir de la base dans une démarche inclusive et participative, elles tissent dans une même toile normes internationales relatives aux droits humains et instruments juridiques contraignants et non-contraignants concernant la pêche, le travail, les femmes et la problématique de genre, la terre, l'alimentation, l'écosystème, le commerce, le changement climatique.

Elles prennent bien en compte la plupart des préoccupations des diverses communautés de pêche artisanales, rurales et autochtones, telles qu'elles ont été exprimées dans toute une série d'ateliers préparés depuis 2011 par les organisations de la société civile (OSC) concernées en Afrique, en Asie, en Amérique latine

et centrale en vue des consultations techniques de la FAO de mai 2013 et février 2014.

Il faut maintenant passer à la phase de mise en œuvre de ces Directives. Pour cela, on fera premièrement ressortir leur pertinence pour tous les groupes vulnérables et marginalisés qui vivent d'une pêche artisanale. Deuxièmement, étant donné le nombre d'acteurs disposés sans doute à participer à leur mise en œuvre (communautés de pêche, gouvernements, organismes régionaux, bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, OSC,

secteur privé...), il conviendra de maintenir une démarche cohérente. On veillera tout particulièrement à ce que ces Directives ne s'écartent pas de l'esprit qui a présidé à leur élaboration. On incitera donc les gouvernements à faire participer les communautés de pêche au développement et à l'exécution des plans de mise en œuvre, à l'élaboration de politiques nationales et sous-



régionales inspirées de ces Directives.

Troisièmement, il ne faut pas perdre de vue que les gens de la pêche (surtout de la petite pêche) font souvent partie des plus démunis dans bons nombre de pays. En l'absence d'une solide détermination politique au plus haut niveau, ils ne pourront guère compter sur l'appui d'autres ministères et directions pour mettre en pratique les dispositions des Directives. Une mise en œuvre pleine et entière sera impossible sans l'appui d'acteurs extérieurs à la pêche. L'Assemblée générale des Nations Unies devrait donc adopter une résolution de soutien en faveur des Directives et préconiser une coopération, une collaboration entre toutes les parties prenantes à tous les niveaux pour leur bonne application.

Quatrièmement, comme ces Directives vont être interprétées et appliquées dans le cadre des systèmes juridiques nationaux, des institutions nationales qui, dans de nombreux pays, n'ont pas encore la maturité nécessaire pour donner toute leur place à tous les droits humains de tous les individus, il est indispensable de bien comprendre les implications des divers droits humains, ceux qui sont justiciables, ceux qui ne le sont pas, et faire une distinction entre droit du citoyen et droit d'un individu.

Et pour terminer, il faudrait prévoir des mécanismes qui permettent aux communautés de pêche artisanale de recevoir un soutien direct au niveau local de la part de la communauté internationale pour une bonne mise en œuvre de ces Directives.

Il faut maintenant passer de la parole aux actes!

Guider les pêches artisanales

Passer maintenant à la phase d'application des Directives qui viennent d'être adoptées par la FAO

es représentants de communautés de pêche, d'organisations de pêcheurs et de la société civiles (OSC), venus de différentes parties du monde, se sont retrouvés à Puducherry (auparavant Pondicherry, et aussi Pondy en plus court), au sud de l'Inde. Du 21 au 24 juillet, ils ont participé à l'atelier intitulé Pour des pêches socialement équitables et durables - Atelier sur la mise en œuvre des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale). Organisé par le

Lors de la séance de restitution qui a suivi, les participants ont écouté une personne de la FAO qui a exposé les plans de son organisation concernant leur mise en œuvre. Des groupes se sont à nouveau formés pour débattre des priorités, des plans à adopter afin de faire avancer les choses dans ce domaine. L'atelier de Pondy s'est terminé par une séance plénière consacrée à la réflexion et à la discussion quant au rôle possible des OSC pour la mise en œuvre des Directives.

L'attention de l'atelier de Pondy portait principalement sur les aspects suivants : comment concrétiser les dispositions des Directives aux différents niveaux (local, national, régional, international), les rôles respectifs des communautés de pêche, des OSC, des gouvernements, de la FAO, comment ces divers acteurs peuvent travailler ensemble pour avancer vers des pêches artisanales durables et socialement justes dans le respect des droits humains.

Les participants ont estimé que les questions de justice sociale et de pêche durable sont interdépendantes, inséparables. Ils ont incité les parties prenantes, notamment l'État, à reconnaître le caractère intersectoriel des Directives sur la pêche artisanale. Un certain nombre de participants ont d'ailleurs fait remarquer que même les organisations de pêcheurs ne prennent pas en compte cet aspect intersectoriel dans leur fonctionnement interne.

L'atelier de Pondy s'est terminé par une séance plénière consacrée à la réflexion et à la discussion quant au rôle possible des OSC pour la mise en œuvre des Directives.

Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) et consacré à la mémoire de Chandrika Sharma, il constituait une première tentative d'analyse de ces Directives qui venaient d'être adoptées, le 10 juin 2014 à Rome, lors de la 31ème session du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La séance inaugurale de cet atelier a récapitulé les différentes étapes qui ont jalonné la marche vers cette adoption. Il y a eu ensuite un exposé sur l'élaboration d'un programme d'action transformateur visant à lutter contre les inégalités sociales via ces nouvelles Directives. Puis les participants se sont répartis en deux groupes : Asie et Brésil ensemble, Europe, Amérique latine, Afrique ensemble. Au sein des groupes de discussion, les représentants des communautés de pêche ont analysé les diverses répercussions de ces Directives.

Traductions

Les participants ont souligné qu'il est essentiel de sensibiliser les gens à ces Directives, en utilisant notamment les médias. Et il faudra les traduire dans les langues locales. Il faudra que les OSC reprennent contact avec les communautés qui ont apporté des données importantes au cours des consultations nationales qui ont eu lieu avant les Consultations

Cet article a été écrit par **Sumana Narayanan** (icsf@icsf.net), Associée de programme à l'ICSF techniques de mai 2013 et de février 2014, cela afin de partager l'information sur les progrès réalisés depuis lors au niveau mondial.

Les participants ont aussi exprimé leur préoccupation face à l'activité de lobbying croissante menée dans le secteur des pêches par des organisations bien financées, et qui portent sur les Directives un regard étroitement commercial ou environnemental. Certains participants pensaient qu'elles ne partagent peut-être pas les mêmes valeurs que celles défendues par les pêcheurs artisans : droits humains, équité, développement durable. Les délégués d'Amérique latine ont soulevé la question de l'influence des forces du marché sur les systèmes politiques. Dans divers pays en développement, les petits pêcheurs sont piégés par des normes conservationnistes inéquitables dans leurs propres lieux de pêche traditionnels. Ils sont de plus en plus marginalisés sous la poussée de projets de développement industriels et touristiques qui s'installent sur le littoral ou en mer.

Les représentants d'organisations de pêcheurs de pays développés ont fait remarquer que, même si les Directives portent essentiellement sur les pays du Sud, il faut avoir à l'esprit qu'il existe aussi dans des pays du Nord des groupes autochtones, marginalisés et vulnérables. Si on ne s'intéresse qu'au Sud, les pays du Nord trouveront là un prétexte pour oublier de mettre en œuvre ces Directives.

L'atelier de Pondy a également souligné la nécessité de définir un programme d'action transformateur qui tienne compte du déséquilibre des rapports de force au sein de la société, au détriment des femmes notamment. Divers aspects ont ainsi été évoqués : la discrimination, la violence, l'accès réduit aux ressources, la représentation inadéquate des intérêts des femmes, leur absence dans les prises de décision, la dévaluation de leur contribution au secteur de la pêche, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire. Les Directives évoquent certes des aspects qui sont importants pour les femmes (protection de leurs droits fonciers, développement social, conditions de travail décentes, absence de violence...), mais il faudra expliciter davantage ces références en procédant à une analyse sociale des relations entre hommes et femmes, en faisant apparaître les intersectionnalités et les spécificités du contexte. On a aussi fait remarquer qu'il serait bon de prendre conscience des inégalités sociales (notamment entre les sexes) qui peuvent exister au sein même des OSC et des organisations de pêcheurs, et de documenter et partager des exemples positifs de changements nés de la base et qui pourraient inspirer d'autres.

Au cours des discussions de groupe, au troisième jour de l'atelier, les représentants de communautés des Pays-Bas, du Costa Rica, du Honduras, des Caraïbes, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Inde, du Brésil, de la Thaïlande et de l'Indonésie ont parlé de leurs préoccupations, de leurs espoirs, de leurs projets concernant l'application de ces Directives. Voici certains des principaux thèmes qui sont ainsi ressortis:

Mobilisation des pêcheurs artisans : Au Brésil, les communautés de pêche ont milité en faveur d'un projet de loi qui demande à l'État de reconnaître les droits des pêcheurs artisans et de définir la pêche artisanale en tenant compte des critères appliqués dans les communautés. En Indonésie, des groupements de pêcheurs travaillent sur une loi pour la protection des pêches artisanales et envoient maintenant des pétitions au gouvernement pour qu'il adopte et applique les Directives. En Afrique de l'Ouest, les pêcheurs artisans réclament un accès prioritaire aux lieux de pêche, aux ressources et aux marchés. Leurs organisations nationales ont établi des commissions communes avec des pays



L'atelier de Pondy a rendu hommage à la mémoire de Chandrika Sharma qui était la Secrétaire exécutive de l'ICSF avant sa disparition sur le vol MH370 de Malaysia Airlines

voisins pour résoudre les conflits entre pêcheurs. Aux Pays-Bas, le syndicat des pêcheurs en eau intérieure collabore avec l'Administration pour appliquer un plan de gestion décentralisé pour l'anguille. Le représentant de la Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale (CAOPA) a indiqué comment son organisation collabore avec d'autres groupes pour faire connaître au grand public les problèmes de la pêche

Plusieurs exposés ont relevé que les pêcheurs sont conscients de leurs responsabilités par rapport à la ressource.

artisanale via les médias. Elle travaille aussi avec la Commission Européenne pour faire en sorte que les accords de pêche et l'aide au développement pour la pêche soient en concordance avec les Directives sur la pêche artisanale.

Renforcement des capacités : La communauté Garifuna du Honduras a souligné la nécessité d'améliorer les capacités des communautés de pêche pour qu'elles puissent mieux traiter les questions relatives à l'emploi, aux moyens de subsistance, et utiliser les Directives pour protéger les ressources. Les participants de la Côte-d'Ivoire ont dit que les femmes sont actives à tous les niveaux, du préfinancement des sorties en mer jusqu'à l'arrivée du poisson sur la table. Elles se sont organisées en coopératives qui reçoivent un appui technique de la FAO pour les opérations de transformation. Aux Pays-Bas, le syndicat des pêcheurs en eau douce collabore avec l'Administration, des chercheurs et des ONG afin de développer des systèmes de gestion et de suivi pour les pêcheries d'anguilles.

Développement : Les participants du Costa Rica ont parlé de l'expansion des projets touristiques et des difficultés à trouver un équilibre entre le besoin de développement du pays et la préservation des moyens d'existence des communautés. On se demande si ces projets représentent de nouvelles opportunités ou de nouvelles menaces, et comment faire pour protéger les intérêts des communautés concernées.

Changement climatique : Les participants venus des Caraïbes ont parlé du

changement climatique et de l'importance de l'approche écosystémique. En Afrique de l'Ouest, la FAO finance un projet visant à aider les communautés de pêche à s'adapter à ce phénomène. La CAOPA, qui rassemble 14 organisations nationales de 14 pays ouest-africains, préside le comité de pilotage en charge de ce projet qui concerne le Sénégal, la Gambie et la Sierra Leone.

Femmes : Les participants de l'Afrique de l'Ouest ont parlé des diverses tâches accomplies par les femmes, de leur rôle dans l'éducation, la santé et le bien-être. Ces femmes se regroupent en coopératives, en associations qui fonctionnent aux stades successifs de la chaîne de valeur.

Sciences et communautés : Les exposés de la Thaïlande ont fait ressortir le rôle joué par les scientifiques dans les projets de développement. Les études d'impact sur l'environnement sont souvent marquées par un parti pris en faveur de l'industrie. Dans ce pays, les communautés ont commencé à remettre en cause certaines études en procédant à leurs propres évaluations qui tiennent compte aussi de la biodiversité marine et côtière, des services écosystémiques qui ont leur importance pour les populations locales.

Accès au poisson : Dans leurs exposés, les délégués indiens et africains ont fait remarquer que les pêcheurs préfèrent vendre leur production à des négociants financièrement bien pourvus plutôt qu'à des poissonnières locales. Les vendeuses de Mumbai disent qu'elles n'ont pas le droit à la première vente du poisson.

Responsabilités : Plusieurs exposés ont relevé que les pêcheurs sont conscients de leurs responsabilités par rapport à la ressource. En Thaïlande et en Indonésie, par exemple, les communautés ont entrepris de régénérer des mangroves détruites par des entreprises commerciales.

Identité: Plusieurs exposés ont essayé de traiter la question de l'identité des pêcheurs. Au Brésil, les pêcheurs ont préparé un projet de loi qui demande à l'État d'accepter la définition que donnent les communautés des *pêcheurs*. Aux Pays-Bas, une loi récente retient pour le pêcheur artisan une formulation qui empêche de nombreux pêcheurs en eau douce d'avoir un statut officiel.

L'exposé de la représentante de la FAO a porté sur la façon dont cette organisation conçoit son rôle dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.

Elle a souligné la nécessité de maintenir la démarche inclusive qui a caractérisé jusqu'à présent le processus de leur développement et d'intégrer leurs dispositions dans les politiques et stratégies pour tous les secteurs et à tous les niveaux concernés. L'objectif est de rattacher l'agenda de la pêche artisanale aux autres thèmes internationaux qui sont du ressort de la FAO : sécurité alimentaire, gestion et gouvernance des océans...

D'autres sujets ont fait l'objet de discussions au cours de cet atelier, notamment les difficultés d'une définition des groupes vulnérables et marginalisés, lesquels varient d'une région à l'autre suivant les contextes locaux. Un participant a dit que ces qualificatifs ont une connotation péjorative, qu'ils stigmatisent les gens et les infériorisent.

Le dernier jour, les participants se sont répartis en plusieurs groupes : Amérique latine, Europe et Canada et Caraïbes, Afrique anglophone, Afrique francophone, Asie. Ils ont débattu de la feuille de route pour la concrétisation des Directives en suivant des suggestions générales : stratégies et priorités, rôle des OSC pour le renforcement des capacités, pression sur les gouvernements pour obtenir une application des Directives, implication des groupes vulnérables et marginalisés...

Au cours de la séance plénière de clôture, les divers groupes ont présenté un résumé de leurs discussions, ce qui a fait ressortir les thèmes communs suivants :

- Il faut reconnaître les droits des groupes vulnérables et marginalisés et des peuples autochtones, qui peuvent être en conflit avec ceux de pêcheurs artisans mieux pourvus.
- Pour faire avancer les choses, il faudra intégrer les Directives aux discussions à l'occasion d'autres forums internationaux (sous forme d'événements parallèles lors de conférences internationales, par exemple).
- Le processus de mise en œuvre des Directives doit rester inclusif et centré sur les communautés de pêche.
- Dans la gouvernance des pêches, l'accès à l'espace, les arrangements fonciers, il faudra donner la priorité aux intérêts des pêcheurs artisans, de manière participative.
- L'information concernant les Directives doit être partagée entre les diverses

- parties prenantes, à tous les niveaux. Les OSC doivent reprendre contact avec les communautés locales qui ont participé aux consultations préparatrices. Cela permettra de mieux comprendre les façons dont il convient de mettre en œuvre les Directives au niveau local, et aussi de faire remonter la pression de la base pour que l'Administration passe aux actes. Ce partage d'information devrait également améliorer, renforcer les relations entre les communautés et les OSC.
- Il faut réexaminer les politiques et les législations pour faire en sorte que les Directives trouvent pleinement leur place dans les mécanismes de gouvernance officiels.
- Pour contribuer au renforcement des capacités, l'information doit être mise à la disposition de tous les groupes concernés. Il faudrait prévoir des formations à l'intention des gens de l'Administration et des communautés concernant ces Directives. En se servant de difficultés courantes de la vie quotidienne des pêcheurs artisans, on démontrera l'usage qui pourra être fait de leurs dispositions pour y remédier. Cela pourra ensuite alimenter les argumentaires à destination du gouvernement.
- Le grand public doit aussi recevoir des informations sur les Directives pour que leur intérêt soit bien compris, et que l'opinion publique pousse le

L'information concernant les Directives doit être partagée entre les diverses parties prenantes, à tous les niveaux.

gouvernement à prendre des mesures concrètes. Il importe d'éviter que ces Directives soient considérées comme étant l'affaire de la Direction des pêches uniquement. Il faut au contraire qu'elles trouvent leur place dans toutes les branches et Directions concernées : condition féminine, affaires sociales, développement rural, travail, santé, éducation, commerce.

 Le rôle des femmes dans la pêche artisanale doit être effectivement reconnu, et il faut les inciter à



L'attention de l'atelier de Pondy portait principalement sur les façons de faire progresser la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale adoptées par la FAO

s'impliquer dans la vie des organisations professionnelles.

- Un certain nombre d'aspects traités par les Directives sont déjà présents dans les législations nationales de bon nombre de pays; mais ce qui pose problème c'est l'application.
- Il est demandé à la FAO de sortir le texte final des Directives dès que possible pour qu'on puisse diffuser le contenu auprès des communautés de pêche.
- Il faudra élaborer un système de suivi, avec des indicateurs clés, pour faire le point sur les progrès de la mise en œuvre.
 Il devra être de nature participative, et adapté et modifié au besoin.
- Pour la phase suivante de la mise en œuvre, les aspects jugés importants sont les suivants: travail des enfants, sécurité en mer, conditions de travail et de vie des femmes, égalité entre hommes et femmes, accès aux infrastructures et aux ressources, légitimation des structures de gouvernance communautaires.

L'atelier de Pondy a retracé le long chemin qui a conduit à l'adoption des Directives sur la pêche artisanale et a mis en évidence la force des OSC qui présentent un front uni pour une cause commune. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour une bonne mise en œuvre.

Pour plus d'information

R

igssf.icsf.net/

Site Internet de l'ICSF sur les Directives

sites.google.com/site/smallscalefisheries/
Site Internet des OSC sur les
Directives

Avec les pêches artisanales

Premier article d'une série consacrée au rôle de la FAO et de son Comité des pêches (COFI) en faveur des pêches artisanales

'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) reconnaissait sans doute la dimension sociale de la pêche dès 1945, l'année de sa fondation, mais cet aspect a été laissé de côté par la suite pendant près de trente ans. À travers le monde, la préoccupation des gouvernements était alors d'accroître la production.

La Commission A, établie en 1945 par la Première session de la Conférence de la FAO (l'organe directeur suprême) faisait observer que les pêcheurs et les travailleurs à terre se situaient dans la tranche des bas revenus. Elle recommandait à la FAO d'étudier la relation des produits de la pêche avec les aspects suivants: production et emploi, bien-être général et santé publique, risques du métier, maladies professionnelles, accès à l'éducation et à la vie communautaire, problèmes de la négociation collective et de l'organisation du travail.

Cette reconnaissance a cependant été ignorée pendant plus de vingt-cinq ans afin de remettre en état l'industrie de la pêche, dévastée par la Seconde Guerre mondiale, en construisant notamment des bateaux, en favorisant l'expansion de la pêche dans les pays en développement. La Division des pêches (devenu Département des pêches en 1965), avait pour slogan La récolte attend le moissonneur. Il fallait encourager l'exploitation des ressources maritimes et continentales à travers le monde afin d'accroître la production, réduire les pénuries alimentaires en ayant recours à pratiques commerciales équipements modernes, y compris la mécanisation des petits bateaux et l'amélioration des engins et méthodes de pêche.

Le Comité des pêches (COFI) a été institué par la Conférence de la FAO en 1965 (avant le Comité des forêts, le Comité de l'agriculture, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale); mais la première référence aux pêcheurs artisans dans les rapports statutaires de la FAO ne date que de 1971, lorsque le compte-rendu de la Seizième session de la Conférence de la FAO faisait observer: « Le grand nombre de pêcheurs artisans à travers le monde mérite une aide particulière, et il faudrait accorder une attention particulière à leurs besoins en matière de pêche durable ». Cette même Conférence exprimait sa préoccupation devant le fait que la pêche au large provoquait parfois un amenuisement des stocks dans les eaux côtières, qui constituent la principale ressource des pêches artisanales.

En 1972, la Septième session du COFI présentait pour la première fois un document de référence traitant de pêche artisanale.

Document de référence

En 1972, la Septième session du COFI présentait pour la première fois un document de référence traitant de pêche artisanale sous le titre La pêche artisanale dans les pays en voie de développement. Il estimait qu'environ 90 % des 10,2 millions de pêcheurs du monde étaient des artisans, notamment la totalité des pêcheurs des pays en développement. Il ajoutait que cette pêche se pratique essentiellement dans les pays en développement (secteurs côtiers, estuaires, cours d'eau, lacs), et qu'il n'y a pas d'accord général sur ce qu'est une pêche artisanale. Ce document utilise plusieurs expressions péjoratives pour caractériser cette activité dans les pays en développement : faiblesse de l'investissement, organisation médiocre, d'utilisation compétences

Cet article a été écrit par **Sebastian Mathew** (icsf@icsf.net), Secrétaire
exécutif de l'ICSF, à partir de données en
provenance essentiellement du COFI et de la
FAO. Remerciements à Armand Gribling de la
Bibliothèque de la FAO pour son aide dans la
mise à disposition d'importants documents
de ce fonds

spécialisées, petites embarcations, engins de pêche manœuvrés à la main, productivité basse et médiocres revenus, infrastructures et possibilités de crédit inadéquates, captures vendues fraîches, salées, séchées ou fumées dans les marchés locaux.

Plutôt que d'adopter un point de vue sectoriel, ce document cherchait à placer les problèmes de la pêche artisanale dans le contexte général des politiques sociales. Il observait que, dans la plupart des pays, les objectifs sociaux (emploi, niveau de vie des pêcheurs) étaient plus importants que les objectifs économiques concernant la contribution des pêches artisanales à l'économie de marché. Il affirmait que « la préservation artificielle de pêcheries marginales ne doit pas être considérée comme un objectif légitime de développement sur le long terme ». Il préconisait au contraire un dépérissement naturel des pêches artisanales.

Lors de cette même réunion du COFI, L J C Evans, directeur du Département des projets agricoles à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement-Banque mondiale, s'exprimait en faveur d'incitations à produire et du maintien à la fois d'une filière traditionnelle et d'une filière moderne, tout particulièrement du point de vue de l'emploi. « Comment pouvons-nous améliorer l'efficacité de la

C'était aussi la première fois qu'une réunion de la FAO parlait des petits opérateurs et de leurs familles.

production sans réduire les possibilités d'emploi dans l'industrie halieutique ?», s'interrogeait-il. Et il suggérait de perfectionner et de diffuser les nouvelles techniques visant à améliorer la productivité et à réduire les coûts, sans élargir le fossé entre, d'une part, une petite industrie prospère et modernisée et, d'autre part, une industrie traditionnelle plus défavorisée ?

En 1973, la Dix-septième session de la Conférence de la FAO faisait observer que la pêche artisanale exploitait surtout des lieux de pêche et des ressources qui ne présentaient pas un grand intérêt pour la pêche industrielle. Elle reconnaissait l'importance des pêcheries artisanales pour la consommation locale et l'exportation, de même que leur rôle en matière d'emplois et d'amélioration des niveaux de vie dans des communautés isolées. Elle proposait une approche intégrée pour leur développement et recommandait à la FAO d'intensifier ses activités dans ce domaine.

Une session marquante

En 1974 s'est tenue la Neuvième session du COFI, avec en toile de fond la Troisième Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Hamilton Shirley Amarasinghe, qui présidait l'UNCLOS, a parlé à cette session de justice sociale internationale en matière de pêche. À cette session également, la pêche artisanale a été abordée de façon globale, et il y a eu plusieurs innovations. Pour la première fois, il y avait un point de l'ordre du jour séparé (point 5) pour la pêche artisanale. Pour la première fois, la FAO parlait de small-scale fisheries au lieu d'artisanal fisheries (ce qui était traduit par petites pêcheries/petites pêches/pêches de petite échelle).

C'était aussi la première fois qu'une réunion de la FAO parlait des petits opérateurs et de leurs familles. Le COFI s'inquiétait de ce que, malgré tous les efforts entrepris pour améliorer l'état des petites pêcheries, les personnes engagées dans ce type d'activité et leurs familles continuent à vivre, à quelques exceptions près, dans des conditions à la limite du minimum vital et de la dignité humaine. Il reconnaissait aussi l'importance de ce secteur comme source de protéines indispensables et d'emplois. Il soulignait le rôle important du petit exploitant non seulement dans les pêcheries des pays en développement mais également dans les pays développés.

Cette session de 1974 a été un point tournant pour les pêches artisanales. Le COFI demandait que soit donnée une priorité absolue à l'amélioration de la pêche artisanale pour traiter les problèmes des petits exploitants par la mise en œuvre de projets concrets. Il reconnaissait que cette amélioration ne se ferait pas uniquement par des moyens technologiques et scientifiques, qu'il faudrait aussi un ensemble de mesures concertées faisant la juste part des choses entre aspects sociaux, économiques, culturels et politiques.

Il recommandait par ailleurs aux gouvernements nationaux d'intégrer les pêches artisanales dans les programmes d'ensemble économiques et sociaux dans le cadre du développement rural. Dans le contexte de l'UNCLOS et des projets d'extension des juridictions nationales dans les espaces maritimes, le COFI entrevoyait aussi de nouvelles opportunités et de nouvelles responsabilités pour les pêcheurs artisans. Pour protéger les petits pêcheurs contre les navires industriels, il suggérait de délimiter des zones réservées à la pêche artisanale. C'était là une autre nouveauté de cette session.

Puisque, à travers le monde, les pays d'une même région connaissent souvent des conditions et problèmes identiques, le COFI préconisait une approche régionale pour le développement des pêches artisanales. Cela devrait conduire à des opérations-pilotes et à des projets-types à effet rnultiplicateur qui amèneraient progressivement à des concepts globaux et des mesures globales d'orientation pour le développement des pêches artisanales.

À cet égard, le COFI adoptait un Projet préparatoire destiné au développement de la petite pêche en Asie de l'Ouest et du Sud. Il soulignait qu'il importe de faire constamment le point concernant les résultats obtenus par les projets, qu'il faut retenir, dans l'évaluation de l'action pour le développement et des projets d'investissement dans ce secteur, des critères propres comme le *rendement social*. Il importe que soit pleinement tenu compte des avantages sociaux et de la contribution générale au développement des zones rurales et côtières.

Le Comité a cherché à organiser des séminaires régionaux pour examiner tous les aspects du développement des petites pêches, et pour ensuite prévoir une Conférence technique internationale sur ce secteur. Il a été informé que deux réunions sur le sujet étaient prévues, l'une en 1975, l'autre en 1976. Il s'agissait d'un séminaire régional organisé en Amérique centrale par USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) et d'une réunion internationale sur les problèmes des opérations post capture dans la pêche artisanale, organisée par l'ancien Institut des produits tropicaux du Royaume-Uni.

Il a aussi été question des possibilités d'attribution de bourses pour assister à des cours portant sur les coopératives de pêche



Dans un village indonésien (*kampong*), l'ouverture massive (*misa lefa*) de la saison de pêche a lieu chaque année le 12 mai

organisées annuellement par l'Agence japonaise pour la coopération outremer. Certains pays qui avaient bénéficié d'une formation technique bilatérale ou multilatérale pour le développement de la pêche artisanale (Ghana, Inde, Indonésie, Sénégal, Sri Lanka, Uruguay) ont fait état de projets fructueux qui pourraient être pris comme modèles dans d'autres pays.

PNUD

Le représentant du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) a ensuite fait savoir que la proposition de projet pour l'Asie de l'Ouest et du Sud avait reçu l'appui préliminaire, que les projets pour diverses autres régions (Pacifique Sud, Afrique/pêche continentale, Amérique latine) étaient en cours d'examen, que le PNUD étudiait par ailleurs la possibilité de financer un projet international sur le développement des pêches artisanales. Le Comité a également noté que la Banque mondiale accordait une attention croissante au développement rural intégré et exprimé, à cet égard, l'espoir que le développement de la pêche artisanale constitue un élément important de ce programme.

Dans son examen de divers aspects particuliers de la petite pêche, le Comité a mis en relief le caractère interdisciplinaire des besoins en matière d'assistance. Aux perfectionnements apportés aux bateaux, engins, opérations de transformation, de stockage, de transport, de distribution, et à l'amélioration de l'offre de crédit, doivent s'ajouter des développements sociaux

et communautaires, tels que services sanitaires et écoles. Il a préconisé également la création de coopératives de pêcheurs bien organisées pour les petits producteurs afin de mettre fin à leur dépendance par rapport aux intermédiaires et améliorer leurs revenus. La formation à la gestion des entreprises est un facteur important pour la réussite et le développement des coopératives. Le Comité a par ailleurs signalé les possibilités

La Conférence rappelait que la FAO était compétente à cet égard et qu'il faudrait effectivement accorder une plus grande attention aux problèmes des pêcheurs artisans.

de développement de la petite pêche offertes par les projets aquacoles ruraux. Il a évoqué la Conférence mondiale de l'alimentation organisée par les Nations Unies et qui doit se tenir à Rome en novembre 1974, et demandé instamment qu'à cette occasion la contribution apportée par le secteur de la pêche artisanale soit examinée avec l'attention qui convient. Il a suggéré que la question de la pêche artisanale figure régulièrement à l'ordre du jour des réunions du Comité des pêches, qui pourrait ainsi faire le point sur les progrès accomplis dans ce domaine.

La Dixième session du COFI en 1975 n'avait pas prévu un point particulier de l'ordre du jour pour la petite pêche mais réitérait plus ou moins l'importance de ce secteur. Elle rappelait l'intérêt de ce secteur du point de vue de l'emploi, tout en évoquant pour la première fois sa non-rentabilité. Elle préconisait donc la création de coopératives de différents types (production, approvisionnement, crédit) pour les pêcheurs artisans.

La Dix-huitième session de la Conférence de la FAO de 1975 était d'accord avec les recommandations du COFI 1974 et 1975. Elle appréciait l'attention croissante accordée au rôle central du développement des pêches artisanales pour l'amélioration de la vie économique et sociale des communautés rurales. Elle convenait que, dans ce domaine, il ne s'agissait pas seulement d'apporter des solutions technologiques : les aspects économiques, sociaux et culturels allaient bien au-delà. Elle rappelait que la FAO était

compétente à cet égard et qu'il faudrait effectivement accorder une plus grande attention aux problèmes des pêcheurs artisans.

Il faudrait pareillement s'occuper davantage des questions environnementales, comme la pollution, du point de vue des pêcheries, particulièrement dans les eaux intérieures et les zones côtières, dans les pays développés et dans les pays en développement. On a bien souligné l'importance de ces problèmes et demandé instamment à la FAO de prendre une part plus active et collaborer étroitement avec les organismes et structures traitant de ces questions. On a fait remarquer que, dans ce contexte, « les conflits concernant l'utilisation de zones côtières prenaient une dimension plus large et que les intérêts de la pêche étaient souvent négligés ». La Conférence a demandé à la FAO de maintenir des contacts plus soutenus avec d'autres organisations impliquées dans le développement du littoral et de coordonner ces activités dans le cadre du système des Nations Unies afin de mieux protéger les ressources vivantes.

Éradication de la pauvreté

Les Onzième (1977), Douzième (1978) et Treizième (1979) sessions du COFI n'ont pas été particulièrement marquantes du point de vue des pêches artisanales. À la session de 1978 cependant, pour la première fois certains délégués ont demandé au COFI de s'intéresser à la formulation de politiques portant sur le développement de ce secteur sous l'angle de l'éradication de la pauvreté dans les communautés de pêche. Curieusement, la première Consultation d'experts sur le développement des petites pêcheries qui s'est tenue à Rome en 1975 n'a pas été mentionnée lors de la Onzième session du COFI en 1977, pourtant la première à avoir lieu depuis la dite consultation

La Quatorzième session du COFI en 1981 a été la première à reconnaître les attributs positifs de la pêche artisanale. Pour la première fois, on disait que ce secteur fournissait davantage d'emplois par unité de capital investi que la pêche industrielle. Plusieurs délégations ont cité des programmes d'aide à la pêche artisanale. Ces programmes prévoient notamment de subventionner la motorisation, l'utilisation de navires modernisés, la formation des pêcheurs. La

plupart des délégations ont fait allusion aux problèmes qu'entraîne la hausse du coût des carburants, et aux moyens étudiés pour réduire la consommation, notamment en mettant au point des moteurs de moindre puissance ou en subventionnant des bateaux à voile pour qu'ils restent rentables. Cette session était par ailleurs la première à enregistrer la participation d'une organisation non gouvernementale (ONG) internationale, l'ancienne Confédération mondiale du travail.

En 1983, la Quinzième session du COFI a fait une place importante à la petite pêche. Dans son allocution liminaire, Édouard Saouma, Directeur général de la FAO, a parlé du rôle capital de la pêche artisanale, tout particulièrement de sa dimension sociale. Elle fournit 25 % environ des captures mondiales et à peu près 40 % des disponibilités totales de poisson alimentaire. En Amérique latine, les pêcheurs artisans capturent sans doute moins d'un quart du total. En Asie par contre, ils fournissent les deux tiers des quantités débarquées, en Afrique, les cinq sixièmes environ. Dans les pays les moins avancés de ces deux continents, ils fournissent plus des trois quarts des disponibilités nationales de poisson. Malgré l'importance de leur rôle, ils restent en général tout au bas de l'échelle sociale. Isolés, manquant souvent de l'essentiel, ils forment l'une des collectivités rurales les plus pauvres et les plus négligées. Les analogies entre ces pêcheurs et les paysans pauvres ou les travailleurs sans terre sont évidentes. D'ailleurs, les directives que l'on a établies pour donner suite à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural s'appliquent aussi à eux, fait remarquer le Directeur général.

Pour produire plus de poisson qu'il n'en faut pour satisfaire les besoins immédiats, il importe que les pêcheurs aient la garantie que l'opération sera convenablement rentable. Les planificateurs ont souvent eu le tort de négliger les aspirations sociales et économiques des petits pêcheurs. La gestion doit se donner pour but de répondre à ces aspirations. Par exemple, ils doivent avoir accès aux ressources, tant financières que biologiques, ainsi qu'aux marchés. Il peut aussi se révéler nécessaire de recourir à des subventions ou à d'autres mesures du même type pour que la charge de nourrir les consommateurs pauvres ne retombe pas sur les épaules de pêcheurs encore plus démunis. Le rôle des femmes est très important. Dans certaines parties du tiers monde, pratiquement tout le commerce local du poisson est entre leurs mains ; d'ordinaire, elles jouent aussi un rôle essentiel dans la transformation des produits de la pêche. Tout plan de développement digne de ce nom doit tenir compte de leur contribution, poursuit le Directeur général.

La participation locale, l'accès aux ressources et la compréhension des pouvoirs publics offrent d'immenses possibilités d'encourager, à relativement peu de frais, l'auto-assistance et le progrès des pêcheries artisanales. Cela fera augmenter la production de poisson et, parallèlement, atténuera la misère économique et sociale de millions d'hommes.

Redéfinir la gestion des pêches

Le Directeur général a ajouté qu'il convenait de définir une nouvelle approche de la gestion des pêches, qui devrait mettre davantage l'accent sur les aspects sociaux et économiques au lieu de se limiter à sauvegarder les stocks et à en améliorer le rendement.

La gestion ne devrait plus consister principalement à accepter ou à rejeter les avis des spécialistes. Il faudra faire participer tous les intéressés à l'action. La gestion et le développement des pêches doivent occuper une place centrale dans la planification, les politiques et le budget

La Quatorzième session du COFI en 1981 a été la première à reconnaître les attributs positifs de la pêche artisanale.

des gouvernements, a dit le Directeur général.

Lors de cette session du COFI, les problèmes particuliers de la pêche artisanale ont été évoqués au paragraphe (d) du point 4 de l'ordre du jour (Questionsclés en matière d'aménagement et de développement des pêches). Cela a donné lieu à la plus ample discussion sur le sujet des pêches artisanales depuis les débuts de la FAO. Le Comité réaffirmait la nécessité d'une approche intégrée, accordait une nouvelle importance à la

SANTIAGO DE LA PUENTE



Senneurs artisans débarquant de l'anchois à Pisco, Pérou. La pêche artisanale doit améliorer ses bateaux et leur équipement en fonction de l'évolution des conditions

gestion de la petite pêche, qui doit être l'une des activités prioritaires dans le contexte du développement et de l'aménagement des pêches. Et ce principe doit trouver son expression dans la stratégie d'aménagement et de développement des pêches et les programmes d'action associés.

Le Comité notait que la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches venait au moment voulu en offrant une utile occasion d'examiner le rôle et les besoins de la petite pêche, et de mettre en relief son importance dans l'optique du développement social et économique. Dans de nombreux pays, le poisson débarqué par les artisans est la principale source de protéines animales pour la population locale ; et la petite pêche a le rôle important de procurer des emplois. Il est donc très difficile de tenter de réduire le nombre de pêcheurs actifs pour atténuer la pression exercée sur des ressources peu abondantes. Il s'est quelquefois révélé possible de leur procurer d'autres emplois dans les secteurs de la transformation, de la commercialisation, de la mariculture ou autres branches d'activités connexes.

Si les réunions internationales font souvent une place de premier plan aux pêches maritimes, la production des eaux continentales aussi est extrêmement importante pour de nombreux pays. À cet égard, on a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération dans les domaines de la recherche, de l'aménagement et du développement dans le cas où les cours d'eau et les lacs sont partagés entre plusieurs pays.

Le Comité est convenu qu'une approche intégrée est indispensable si l'on veut réussir à développer et gérer les petites pêches de façon durable. Le concept d'approche intégrée a été élargi pour prendre en considération non seulement les éléments de la chaîne de production (gestion des ressources, capture, transformation, transport, commercialisation, crédit et fourniture de facteurs de production) mais aussi les intérêts socio-économiques des communautés de pêche artisanale ellesmêmes. L'importance de la participation des communautés à la planification des projets de développement a été soulignée. Pour la première fois aussi, on évoquait une mobilisation des compétences locales et une participation des femmes dans les processus du développement.

Les ONG

Les organisations non gouvernementales, faisait-on remarquer, pourraient apporter une contribution efficace, à peu de frais, à une approche intégrée au niveau des villages. On reconnaissait qu'une amélioration soutenue dans ce secteur exige habituellement la fourniture d'une assistance de longue durée, et on citait des exemples où une telle action a produit des résultats notables sur le plan socio-économique.

Pour la première fois, on évoquait une exploitation excessive de stocks limités, et la nécessité de mesures de gestion dans les pêches artisanales qui se trouvent fréquemment en concurrence avec des bateaux de pêche industrielle et des bateaux de taille moyenne l'exploitation des mêmes ressources côtières. Il importe d'évaluer permanence les stocks afin de disposer d'une base sur laquelle établir et réviser les plans de gestion et de développement de ces pêcheries. Et dans la mesure du possible, les règlementations doivent être élaborées en étroite consultation avec les pêcheurs, si l'on veut assurer leur application. Les lagunes, les estuaires les cours d'eau ont souvent particulièrement besoin d'être protégés de la surexploitation et de la pollution. Le Comité a fait remarquer qu'il existe encore dans beaucoup de zones des systèmes traditionnels de gestion des pêcheries qui pourraient quelquefois servir de modèles pour d'autres zones. Quelques pays ont estimé que la FAO pourrait les aider à

élaborer un régime de gestion aux fins de protéger la petite pêche.

Le Comité a noté qu'il reste difficile de constituer les bonnes bases de données indispensables pour la gestion. Le caractère multispécifique de nombreuses pêcheries, notamment dans les régions tropicales, rend nécessaires de nouvelles méthodes d'analyse. Il faudra organiser une coopération technique et dispenser une formation dans ce domaine.

Comité s'est particulièrement intéressé aux besoins de coopération internationale pour mettre sur pied des administrations efficaces dans le secteur des pêches. Il importe de former des administrateurs et des gestionnaires dans le secteur de la petite pêche. L'absence de compétences de ce type limite la capacité d'absorption de nombreux pays en développement. Il est particulièrement urgent de remédier à cette lacune de formation dans le cas des petits États insulaires, et on a suggéré que des programmes régionaux de formation et la mise en commun à l'échelle régionale des compétences techniques de haut niveau, avec l'aide de la FAO, pourraient accélérer le processus d'amélioration.

Étant donné les problèmes liés aux exigences matérielles de nombreuses petites pêcheries, il faudrait s'efforcer en permanence d'améliorer et d'adapter les bateaux et les engins en fonction de l'évolution des conditions. Un parti maximum devrait être tiré des matériaux et des sources d'énergie disponibles sur place. On a pris note du travail utile déjà accompli par la FAO et par d'autres organismes dans ce domaine et suggéré qu'il faudrait organiser des stages régionaux de formation à la construction et à l'utilisation des bateaux avec l'aide de la FAO et d'autres organisations internationales.

Le Comité a souligné qu'il importe d'améliorer les méthodes de manutention, de transformation, de transport et de commercialisation de la production de la petite pêche, afin de réduire les pertes après capture. C'était la première fois que ce problème des pertes après capture recevait l'attention du COFI.

Le manque de systèmes convenables de financement et de crédit est un grave facteur limitant lorsqu'il s'agit d'améliorer le sort des artisans. Indépendamment des formes traditionnelles de crédit, diverses formules ont été utilisées pour les aider, notamment l'octroi de subventions pour les bateaux, l'équipement et le carburant, l'octroi de prêts par l'intermédiaire de banques rurales et de coopératives de pêcheurs, et l'exemption de droits et taxes d'importation. Le manque de devises étrangères pour acheter des pièces détachées, du matériel et du carburant porte gravement préjudice au pêcheur artisan.

L'aide et le soutien que les gouvernements des pays concernés devraient accorder au secteur de la petite pêche ont été jugés indispensables. Outre un soutien sous la forme de mesures de gestion des ressources, de subventions et de crédits, il faut que les gouvernements apportent une assistance technique, organisent des activités de formation, assurent la régulation du marché et mettent sur pied des infrastructures à terre.

Organisations de pêcheurs

Le Comité a noté l'importance des organisations de pêcheurs dans le contexte du développement. Les coopératives n'ont pas toujours donné de bons résultats, mais de nombreuses délégations en ont fait état comme de modes d'organisation possibles qui pourraient bénéficier d'un appui substantiel du gouvernement.

Beaucoup d'expériences actuellement tentées avec d'autres types d'organisations de pêcheurs, qui vont de sociétés fournissant des services de vulgarisation à la pêche jusqu'à des entreprises d'État pour le secteur de la petite pêche. Il est souvent difficile de convaincre les pêcheurs artisans de s'associer ; il est pourtant nécessaire d'organiser énergiquement et efficacement l'encadrement et la formation pour soutenir les organisations de pêcheurs, ainsi que d'assurer la pleine participation des pêcheurs et des femmes à leur propre organisation.

Le Comité a estimé que les services de vulgarisation sont l'un des maillons les plus faibles de la structure existante de développement de la petite pêche. À beaucoup d'entre eux il manque un cadre systématique d'action et d'organisation, ainsi qu'un personnel d'encadrement compétent et bien entraîné et des vulgarisateurs qualifiés disposés à vivre et travailler dans les villages. Souvent, les services de vulgarisation n'ont pas la place qui leur revient dans les plans de développement de la petite pêche. Une

SIFFS



À Alappuzha, Kerala, Inde, une pirogue en planches débarque ses prises. Tout plan de développement doit prendre en compte la contribution essentielle des femmes dans la pêche

aide devrait être fournie pour former de nouveaux vulgarisateurs et recycler ceux qui travaillent déjà sur le terrain.

Le Comité a fait ressortir le caractère indispensable des activités de formation pour améliorer tous les aspects de la petite pêche. La formation des gens de la pêche artisanale eux-mêmes relève forcément des pays concernés, mais un vaste champ d'action s'offre à la coopération internationale en ce qui concerne la formation des fonctionnaires des pêches, spécialistes techniques et des administrateurs de tous niveaux. Il faudrait développer les échanges d'experts, employer des spécialistes de la région comme instructeurs dans les ateliers régionaux et utiliser les centres régionaux pour la formation de spécialistes de haut niveau. Il importe que les personnes qualifiées soient convenablement utilisées et qu'on leur fournisse les moyens dont elles ont besoin pour faire bon usage de la formation dont elles ont bénéficié.

Le déblocage effectif des fonds destinés aux projets par les organismes internationaux de financement et d'exécution après signature des accords est souvent lent, ce qui a suscité des remarques. Le Comité a recommandé que l'on trouve des moyens d'accélérer l'exécution des projets. Lorsque cela est possible, on devrait également envisager d'autres moyens tels que la création de fonds régionaux ou sous-régionaux de développement des pêches artisanales.

Le Comité a estimé que la FAO a un rôle important à jouer en faveur du développement et de la gestion des pêches artisanales des pays Membres. Elle doit notamment assumer des fonctions de catalyseur, d'aide consultative, de formation et de démonstration dans tous les domaines de la petite pêche. On a plus particulièrement appelé l'attention sur la nécessité de soutenir la planification des projets et la coordination des groupements régionaux.

Après cette Quinzième session du COFI, il y a eu en 1983 la Vingt-deuxième session de la Conférence de la FAO qui a préconisé d'accorder la plus haute priorité à la gestion et au développement de la pêche et de l'aquaculture artisanales, et souligné le rôle central tenu par les femmes de ce secteur. Il sera aussi indispensable d'adopter une approche intégrée pour le développement des pêches artisanales, en tenant compte comme il convient des aspects sociaux et économiques. La Conférence recommandait donc que la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches qui allait se tenir en 1984 traite de ce sujet en détail. 💲

Pour plus d'information

K

www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/committee-fi/fr/

Comité des pêches de la FAO

www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/fr/
Organes directeurs et statutaires de
la FAO

Prochaines étapes

La FAO s'engage à faciliter la collaboration et la participation de toutes les parties concernées dans la mise en œuvre

ors de la 31ème session du Comité des pêches (COFI) de la FAO qui s'est ∎tenue à Rome du 9 au 13 juin 2014, un évènement majeur s'est produit pour le monde des pêches artisanales : l'adoption des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. Comme on l'a fait remarquer au cours de l'atelier de l'ICSF sur la mise en œuvre de ces Directives qui s'est déroulé à Puducherry (anciennement Pondicherry, ou Pondy), Inde, du 21 au 24 juillet 2014, engagent moralement gouvernements même si elles ne sont pas juridiquement contraignantes. Les organisations de la société civile (OSC) ont joué un rôle majeur dans l'obtention de ce résultat.

Les Directives sur la pêche artisanale mettent en évidence l'importance de l'équité sociale et de la sécurité alimentaire et préconisent une démarche fondée sur les droits humains. Elles viennent compléter d'importants instruments internationaux : Code de conduite pour pêche responsable, volontaires pour une gouvernance régimes responsable des fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale... Ces instruments guident les gouvernements et d'autres acteurs dans l'amélioration des politiques relatives à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté, dans la recherche d'un développement durable. Il est indispensable de maintenir les liens ainsi établis afin que les individus et les communautés puissent améliorer leurs capacités et participer de manière active et fructueuse aux processus décisionnels et façonner leur avenir.

Au cours de l'élaboration des Directives sur la pêche artisanale, on a rappelé que, si leur adoption officielle est assurément une étape essentielle, le gros problème restera leur mise en œuvre. Elles deviendront efficaces à condition que leurs dispositions s'inscrivent dans le quotidien des communautés de pêche. Elles sont le lien entre la pêche proprement dite et le contexte plus général de ces populations. Cette perspective multidimensionnelle présente un certain nombre de difficultés. Les OSC devront continuer à agir, à la fois pour rappeler aux gouvernements que ces Directives sont clairement intersectorielles

Ces Directives sont le lien entre la pêche proprement dite et le contexte plus général de ces populations.

et pour veiller à ce que les communautés (y compris les groupes marginalisés et vulnérables) participent effectivement à leur mise en œuvre.

Stratégies

En 2012, le COFI était déjà d'accord sur la nécessité d'élaborer des stratégies pour assurer leur application, et rappelait qu'en 2011 il s'est déclaré favorable à la création et à la mise en œuvre d'un programme mondial d'assistance dans ce domaine. Répondant à ce souhait, la FAO s'est mise à examiner plus explicitement les questions de l'application à partir de 2013, en organisant notamment un atelier intitulé Renforcer les organisations et les actions collectives dans le secteur des pêches qui s'est déroulé en mars 2013 à Rome, une consultation en ligne sur la mise en œuvre

Cet article a été écrit par **Nicole Franz** (Nicole.Franz@fao.org), Analyste des pêches à la FAO. Les points de vue exprimés dans cet article sont ceux de l'auteure et pas nécessairement ceux de la FAO

CLAUDIA AMICO / HTTP://SSESYMPOSIUM-GALLERY AZUREWERSITES NET/



Pêcheurs artisans à Malte. La FAO plaide en faveur de la prise en compte et de l'inclusion de la pêche artisanale dans les initiatives de développement internationales

des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté qui a eu lieu du 11 novembre au 2 décembre 2013, une session thématique dans le cadre du premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire, organisé par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) à Malte en novembre 2013.

La FAO cherche à continuer l'approche stratégique globale pour la mise en œuvre des Directives en s'appuyant sur l'esprit et l'environnement d'ouverture et de consensus qui ont caractérisé le processus d'élaboration jusqu'à présent. Cette mise en œuvre doit se fonder sur la participation et les partenariats, et au niveau national ou local s'ancrer dans un cadre de collaboration régionale et internationale, de sensibilisation, d'appui aux politiques et de renforcement des capacités. À cet effet, il conviendra d'aider nombre d'acteurs différents, notamment des gouvernements, des organismes de développement et des institutions financières internationales, des ONG, des universités, la société civile et le secteur privé, et de collaborer avec eux.

L'objectif de la démarche stratégique préconisée par la FAO est de faire en sorte que les principes des Directives sur la pêche artisanale soient intégrés aux politiques, stratégies et actions aux divers niveaux : international, régional, national, local. Ce souci d'intégration doit être également présent dans le travail propre à la FAO ; et des éléments des Directives trouveront ainsi

leur place dans tous les projets pertinents de la FAO afin de devenir partie intégrante du Programme de travail de l'Organisation. Par ailleurs, il est important que la FAO plaide en faveur de la prise en compte et de l'inclusion de la pêche artisanale sur la scène internationale, en particulier dans les domaines relevant du mandat de l'Organisation, comme la sécurité alimentaire et la gestion des océans.

En juin 2014, le COFI s'est déclaré favorable à la mise en place d'un Programme mondial d'assistance basé sur les quatre composantes suivantes :

1. Sensibilisation : produits de connaissances et diffusion

On ne peut appliquer les Directives sur la pêche artisanale que si les intéressés et les acteurs d'influence sont informés de leur existence et comprennent leur contenu. La FAO sait que des efforts considérables seront nécessaires pour faire connaître ces Directives et pour améliorer les connaissances de toutes les parties intéressées à différents niveaux. À cet égard, les partenariats joueront un rôle crucial en ce qu'ils permettront de veiller à ce que toutes les parties intéressées soient touchées.

La FAO s'engagera donc de façon stratégique auprès d'acteurs et de partenaires afin d'influencer leurs politiques et leurs priorités de financement en les portant vers la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Les acteurs et partenaires potentiels appartiennent aussi bien au domaine des pêches qu'à des domaines connexes (ONG, communautés économiques régionales, organismes nationaux de coordination...).

Ambassadeurs des Directives

Parmi les activités relevant de cette composante pourraient figurer les suivantes : élaboration de guides pour la mise en œuvre (sur des thèmes différents, pour d'autres pays et régions...), traduction dans des langues locales, utilisation des médias sociaux, recours à des défenseurs du changement et des ambassadeurs des Directives, diffusion des informations lors d'évènements pertinents.

On attend de ces activités qu'elles permettent de faire mieux connaître et comprendre les Directives sur la pêche artisanale auprès d'un large public, dans tous les pays et régions ainsi que dans les différents groupes de parties intéressées. Cette sensibilisation sera essentielle pour une action continue et servira de base à d'autres mesures d'appui à la mise en œuvre axées sur l'impact.

2. Renforcement de l'interface entre la science et les politiques : partage des connaissances et appui aux réformes relatives aux politiques

Le processus de consultation a fait ressortir la nécessité de mieux comprendre et reconnaître l'importance de la pêche artisanale ainsi que sa contribution actuelle et potentielle à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté. Si l'on entend accorder à ce secteur davantage de place dans les politiques, on doit disposer de données et d'informations en appui et les partager.

La seconde composante du Programme mondial d'assistance répondra donc à la nécessité de renforcer la base de connaissances et de promouvoir les réformes relatives aux politiques en vue d'une gestion durable des ressources associée au développement économique et social.

À ce titre, la FAO s'engagera dans des activités visant à recenser, analyser et décrire les meilleures pratiques et les enseignements recueillis en matière de systèmes de gestion participative, d'approches holistiques fondées sur les droits humains intégrant la gestion des ressources dans l'optique des moyens de subsistance (y compris systèmes de gestion et savoirs traditionnels et locaux). La FAO s'attachera par ailleurs à promouvoir la collaboration entre différentes initiatives de recherche sur la gouvernance et le développement de la pêche artisanale, ainsi qu'une interaction accrue entre les chercheurs et les communautés de pêche. Elle prêtera un appui et une assistance techniques pour l'examen et la révision des cadres stratégiques et juridiques afin de favoriser une bonne mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale.

Le résultat attendu de cette composante serait une meilleure compréhension des questions, difficultés, possibilités et approches ayant un lien avec l'utilisation durable des ressources aquatiques et la sécurisation des moyens d'existence. Cette compréhension améliorée doit se traduire par des orientations qui puissent être diffusées et partagées à grande échelle, ce qui faciliterait l'inclusion des principes et dispositions des Directives sur la pêche artisanale dans les documents directifs, les stratégies et les plans au niveau national ou régional.

3. Autonomisation des parties intéressées : renforcement des capacités et des institutions

Le processus de consultation suivi au cours de l'élaboration des Directives a bien montré que les pêcheurs et autres travailleurs du secteur artisanal, leurs communautés peuvent être et doivent être des partenaires efficaces dans les activités de mise en œuvre, aussi bien dans la planification que dans la conduite de celles-ci. Le renforcement des capacités, qui sera l'épine dorsale de cette mise en œuvre, est étroitement lié à l'autonomisation des acteurs et communautés de la pêche artisanale, aux possibilités de jouer un rôle actif dans les orientations de leur avenir, de leurs moyens d'existence. Il faudra à cet égard prêter attention aux structures organisationnelles et aux modalités de la représentation, qui doivent être équitables et efficaces.

Il sera donc nécessaire de renforcer les capacités à différents niveaux, pour différents groupes de parties intéressées et différentes compétences et aptitudes. Parmi les activités concernant cette composante qui ont été évoquées lors du processus de consultation et évènements connexes, on citera l'identification des besoins en matière de développement et renforcement organisationnels au sein des communautés de pêche et des réseaux nationaux et régionaux, et les prestations d'appui en conséquence.

Initiatives intersectorielles

D'autres activités porteront sur l'aide aux communautés et à leurs organisations pour établir des liens, des partenariats et un dialogue intersectoriels avec des organismes gouvernementaux, des instituts de recherche et d'autres partenaires du développement afin de traiter les besoins identifiés en matière de développement et de gestion des ressources. On ajoutera la sensibilisation et formation de représentants des gouvernements et de partenaires de développement aux questions liées à l'application des Directives sur la pêche artisanale, en particulier concernant l'approche fondée sur les droits

humains en matière de mise en valeur et de gestion participative des ressources naturelles.

En aidant au renforcement des capacités et des institutions, le Programme mondial d'assistance vise à créer certaines des principales composantes de base d'un processus de longue haleine permettant d'améliorer constamment la situation de la pêche artisanale et d'accroître la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté.

Le COFI a pris acte du rôle tenu par la FAO dans le processus de développement et souligné que, en matière de mise en œuvre des Directives, ce rôle inclut un mécanisme de suivi via le COFI.

Appui à la mise en œuvre : gestion de programme, collaboration et suivi

En juin 2014, le COFI a pris acte du rôle tenu par la FAO dans le processus de développement et souligné que, en matière de mise en œuvre des Directives, ce rôle inclut un mécanisme de suivi via le COFI. Le rôle de facilitation joué par la FAO dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des Directives a également été rappelé durant les discussions qui ont eu lieu à l'occasion de l'atelier de Pondy. On notera cependant qu'il conviendra de compléter le Programme mondial d'assistance en ayant recours à la collaboration et l'appui d'autres initiatives afin de parvenir à des résultats substantiels et durables.

Parmi les activités potentielles propres à cette composante, qui ont été recommandées lors processus d'élaboration des Directives, on s'efforcera de promouvoir le partage d'expériences relatives à la mise en œuvre et à la planification collaborative, de créer un mécanisme permettant des débats participatifs et ouverts sur les meilleures pratiques en vue d'accélérer l'apprentissage dans les pays et les différentes régions du monde. On participera également à l'établissement d'un système exhaustif de suivi de la mise en œuvre et à la présentation de rapports sur les progrès dans ce domaine aux États membres de la FAO et autres parties. Les procédures de suivi et d'évaluation afférentes au Programme mondial d'assistance lui-même se fonderont sur les normes de la FAO en matière de suivi axé sur les résultats et seront conformes aux exigences des donateurs.

Les résultats de cette composante devraient prendre la forme d'une gestion de programme transparente et efficace et d'une collaboration renforcée conduisant à une mise en œuvre globale plus efficace des Directives. La diffusion des résultats de la mise en œuvre devrait aussi accroître la sensibilisation aux Directives et ainsi créer un cercle vertueux d'évènements.

Le Programme mondial d'assistance sera doté d'un Secrétariat basé à la FAO, qui planifiera et supervisera les activités au quotidien. Il travaillera en étroite collaboration avec d'autres projets et programmes pertinents de la FAO, d'autres organisations ayant leur siège à Rome, d'autres partenaires du développement.

Il encouragera les partenariats et aidera à préparer des propositions de projets en vue d'obtenir un financement, en particulier en ce qui concerne la prestation d'appui technique à la demande au niveau régional ou national.

Il est prévu que nombre d'activités seront conduites en étroite collaboration avec des partenaires ; et le Secrétariat jouera souvent un rôle de facilitation plus que s'impliquer directement.

Comité directeur

Le Secrétariat sera guidé par un comité directeur composé de partenaires choisis, représentant divers groupes de parties intéressées, notamment les pêcheurs et autres travailleurs de la pêche artisanale et leurs communautés. Ce comité jouera aussi un rôle dans la supervision du Programme afin de veiller à la transparence et à la responsabilité.

La FAO fera rapport à ses États membres sur les progrès accomplis quant à la mise en œuvre des Directives. Au cours du processus de consultation, il avait été suggéré que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pourrait appuyer les procédures de suivi, complétées par les mécanismes de suivi du système des Nations Unies en matière de droits humains, comme le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Cette option devra être plus amplement explorée par la FAO et ses partenaires.

La 31ème session du COFI a recommandé que la FAO continue à développer le mondial Programme d'assistance dans une démarche participative, débatte du rôle des différents partenaires dans la mise en œuvre des Directives. Elle a souligné à cet égard le rôle des gouvernements et celui des organisations régionales et locales des pêches pour que ces Directives deviennent l'affaire de tous les intéressés. Elle a aussi recommandé de s'appuyer sur des expériences, structures institutionnelles et processus déjà en place. Toutes ces recommandations seront prises en compte à mesure que la FAO ira de l'avant dans l'application des Directives.

L'atelier de l'ICSF à Pondy a constitué une première occasion pour recueillir des idées utiles au développement du Programme mondial d'assistance. La FAO a considéré cette réunion comme un élément du processus de définition d'un plan d'action plus spécifique, et du retour d'une procédure mondiale au niveau local, là où changement se fera grâce l'autonomisation des gens et au dynamisme communautaire. D'autres occasions de consultation des parties concernées vont se présenter : la 6ème Assemblée générale du Forum mondial des populations de pêcheurs, le 2ème Congrès de la petite pêche à Mérida, Mexique, en septembre, évènement parallèle lors de la 41ème session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à Rome, Italie, en octobre, un autre évènement parallèle au cours de la 67ème Conférence de l'Institut des pêches du Golfe du Mexique et des Caraïbes à la Barbade en novembre. Les résultats de ces évènements viendront alimenter un Atelier d'experts sur le développement d'un Programme mondial d'assistance à la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, lequel se tiendra au siège de la FAO à Rome en décembre 2014. Ses conclusions fourniront aussi des données à un atelier organisé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et portant sur la définition de son Programme pour les pêches côtières dans le cadre du FEM-6.

La relation entre gouvernements et organisations de la société civile (OSC) évolue, et l'adoption des Directives sur la pêche artisanale apporte aux divers acteurs de ce secteur un outil important pour œuvrer ensemble au développement d'une pêche artisanale durable et socialement équitable.

La FAO s'engage à participer à ces nouvelles relations et continuera à promouvoir la collaboration et l'implication de toutes les parties concernées à tous les niveaux. Comme le faisait remarquer un intervenant lors de l'atelier de Pondy, l'alliance entre OSC et l'ouverture d'esprit propice à l'action collective constitue une force qui doit être entretenue par tous, même s'il n'est pas aisé de travailler avec de nouveaux partenaires tout en conservant la démarche inclusive fondée sur les droits humains qui inspire les Directives sur la pêche artisanale. Si nous prenons ce chemin, cet état d'esprit si vigoureusement encouragé par Chandrika Sharma vivra.

Pour plus d'information

K

www.fao.org/fishery/topic/18241/fr

Pour des pêches artisanales durables

www.fao.org/fishery/ssf/guidelines/fr

Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables

Quand on veut, on peut

Un mode de gouvernance des pêches intéressant : Loi sur le poisson brut, organismes de vente...

> e bien-être des pêches artisanales a toujours constitué un élément ∎important de l'histoire politique et institutionnelle de la Norvège. Cela s'explique avant tout par le rôle social et économique tout à fait marquant qui a été, et est encore, celui de la filière pêche dans ce pays en général. Avant de présenter un bref tableau de cette histoire et de l'action vitale des organisations de pêcheurs dans son déroulement, je voudrais d'abord expliquer en deux mots pourquoi l'organisation des pêcheurs artisans est un aspect si important, ce qui nous amènera évidemment aux Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la

beaucoup les écouter : personne n'aime la cacophonie.

Puis il y a le pouvoir de négociation. Pris individuellement, les petits pêcheurs sont facilement exploitables, et manipulés les uns contre les autres. Ils sont donc perdants dans des transactions avec des intermédiaires ou le gouvernement. S'ils étaient organisés, ils auraient ensemble plus de poids pour négocier et pourraient peut-être même faire prévaloir leurs points de vue.

Troisièmement, il y a le problème de l'action collective. En l'absence d'organisation, les petits pêcheurs tombent facilement dans le piège de la *tragédie des communs* et de la pauvreté qui souvent s'ensuit. S'ils étaient organisés, ils pourraient établir leurs propres règles et pratiquer l'autogestion ou la cogestion. En s'organisant, les gens de la pêche artisanale auraient plus de force, et ils se libéreraient.

Les trois points que l'on vient d'évoquer portent essentiellement sur l'autonomisation de ces gens, ce qui est précisément l'objectif des Directives sur la pêche artisanale. Ce sont là des aspects importants ; tout comme il est important de trouver les bons moyens pour parvenir à cette fin. Les Directives sur la pêche artisanale contiennent de nombreuses suggestions utiles sur le sujet, y compris concernant l'élaboration de structures organisationnelles convenant aux intéressés.

En l'absence d'organisation, les petits pêcheurs tombent facilement dans le piège de la *tragédie des communs* et de la pauvreté qui souvent s'ensuit.

sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale) récemment adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Comme le suggère l'intitulé complet, c'est la prise en compte du fait que les petits pêcheurs sont souvent pauvres et marginalisés qui est à l'origine de ces Directives. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, étant donné leur grand nombre et leur contribution à la société, ils n'ont pas une voix qui porte dans les processus politiques. Cette situation malencontreuse peut s'expliquer en grande partie par leur manque d'organisation. Si les gens de la pêche artisanale étaient mieux organisés, ils pourraient et se parler entre eux et parler d'une même voix. S'ils n'en sont pas capables, les autres ne vont pas

Gouvernabilité

Un quatrième élément plaide en faveur de l'organisation de la pêche artisanale. Il n'est pas explicitement mentionné dans les Directives, et c'est pourquoi je vais le développer un peu. Il s'agit de la gouvernabilité de l'ensemble de la filière pêche. Ce terme exprime à la fois la capacité à exercer la gouvernance et la qualité de cette gouvernance. Il est

Cet article écrit par **Svein Jentoft** (svein.jentoft@uit.no), Collège des sciences de la pêche, Université de Tromsø, Norvège, a d'abord été présenté lors d'un évènement parallèle en marge de la session du COFI à la FAO, le 9 juin 2014, dans le contexte de l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014

évidemment plus difficile de gérer et de l'intérieur (autogestion) et de l'extérieur (l'Administration) un secteur artisanal désorganisé, fragmenté ou chaotique. Qui sera l'interlocuteur de l'Administration si elle veut parler à la profession? Qui dans la profession est habilité à s'exprimer au nom de qui? Pour ce qui est de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, ce sont là des questions importantes.

Compte tenu de ces problèmes de gouvernabilité, les efforts d'organisation serviront à la fois les intérêts de la pêche artisanale et ceux du gouvernement, les intérêts de tous ceux qui cherchent à améliorer la situation des petits pêcheurs : FAO, organisations non gouvernementales (ONG) ... Sans une organisation appropriée, le gouvernement ne pourra pas gérer de manière efficace, démocratique et légitime ; et la mise en œuvre des Directives en sera d'autant plus laborieuse.

À vrai dire, si les petits pêcheurs étaient bien organisés, ils seraient capables de se gérer eux-mêmes, sans que l'Administration soit constamment sur leur dos. Ils pourraient jouer un rôle plus actif dans le processus de concrétisation des Directives. N'ayant plus à s'occuper de microgestion, le gouvernement ferait alors porter son attention sur des tâches de facilitation et de soutien plutôt que sur le contrôle et la surveillance. Dans de nombreux cas, le processus de mise en œuvre devra débuter par une organisation des petits pêcheurs, au sein des communautés locales mais aussi peut-être au niveau national. Ils tireraient aussi profit d'une organisation à plus grande échelle, comme on va le voir ci-dessous.

Le gouvernement norvégien a compris assez tôt que l'organisation était un facteur améliorateur de la gouvernabilité. En misant sur l'organisation, il savait qu'il allait servir à la fois les intérêts de la pêche artisanale et l'intérêt national. Il a donc assuré la mise en place de l'Association des pêcheurs norvégiens en 1926, puis des structures coopératives de vente à partir de 1938. Ces mesures ont changé la situation en faveur des pêcheurs artisans ; elles ont modifié fondamentalement les rapports de force au sein de la filière pêche, et c'est quelque chose qui dure jusqu'à ce jour.

L'enseignement qu'on en retire c'est qu'il ne faut pas sous-estimer le rôle de facilitateur que l'État peut assumer. L'organisation des gens de la pêche

artisanale n'est pas un processus qui apparaît spontanément, et l'impulsion ne vient pas toujours de l'intérieur. Il faut souvent une poussée extérieure, venant de l'Administration, d'une ONG par exemple. Cela vient du fait que les organisations sont des biens communs, donc sujets au même problème que les pêcheries collectives, avec leur éventuelle tragédie. Il est en effet de l'intérêt individuel de l'adhérent potentiel de rester passif, d'attendre que d'autres prennent l'initiative : on profitera des avantages quand l'organisation sera bien lancée. Qui va prendre en charge bénévolement le fardeau et les coûts qui accompagnent une organisation des gens ? Il vaut mieux attendre que d'autres se décident. Et des personnes démunies ne pourraient pas se lancer là-dedans. Mais si tout le monde pense ainsi, personne ne va bouger. Cette tendance, qui s'accentue selon la taille du groupe, est parfois évoquée comme étant le dilemme « de second ordre » de l'action collective. On devrait plutôt le qualifier de « premier ordre » car il est indispensable de le résoudre avant de pouvoir penser à traiter convenablement les importantes difficultés de la pêche artisanale, telles qu'elles sont décrites dans les Directives, et concernant notamment l'autonomisation, développement le communautaire, l'éradication de la pauvreté.

Une fois établies les structures évoquées plus haut, le gouvernement et l'Association des pêcheurs norvégiens pouvaient s'engager dans un partenariat



Autrefois dans le fjord de Varanger en Norvège, près de la frontière russe. Le gouvernement avait soutenu la création de l'Association des pêcheurs norvégiens en 1926

constructif, qui sera la marque de la relation entre l'Administration et la profession. L'Administration a accepté d'échanger la perte de son contrôle souverain contre la légitimité obtenue de la part de la profession. On peut sans doute dire que l'Association des pêcheurs norvégiens, bien que ne faisant pas partie de l'appareil d'État, a cependant fait partie de la gouvernance. De toute évidence, cela a rendu le secteur de la pêche bien plus gouvernable que s'il y avait eu de l'antagonisme plutôt que de la coopération.

À vrai dire, ce sont les Organisations de vente des pêcheurs et la Loi sur le poisson brut de 1938 (appelée aussi la « Constitution des pêcheurs ») qui ont établi cette situation. Et c'est ainsi qu'en matière institutionnelle la Norvège se distingue de la plupart des autres nations de pêche. On compte actuellement six organisations de ce type à travers le pays, la plus importante étant l'Association norvégienne du poisson brut.

Ces structures sont la propriété des pêcheurs et fonctionnent, comme toute coopérative de producteurs, selon les principes de Rochdale classiques. La législation leur donne le droit exclusif de la première vente dans leur secteur géographique, et le droit de fixer le prix minimum, que l'acheteur doit accepter.

Il y a toujours des négociations collectives entre les deux parties ; mais si

À la fin du XIXe siècle, la Norvège était l'un des pays les plus pauvres de l'Europe, et les petits pêcheurs se situaient au plus bas de l'échelle des revenus.

elles ne parviennent pas à un accord, l'organisme de vente peut dicter le prix. Cela n'élimine pas le marché complètement car l'acheteur peut toujours surenchérir, ce qui arrive fréquemment lorsqu'il y a de la concurrence pour obtenir la marchandise. Ceci dit, la législation règlemente assurément les transactions en faveur des pêcheurs.

Voici ce que dit cette Loi de 1938 sur le poisson brut : ... le Roi peut décider que la transformation, la vente ou l'exportation de poisson brut et cru... ou de produits dérivés seront interdites, quel que soit le lieu de capture, si la première vente de cette denrée ne s'est pas effectuée par l'intermédiaire ou avec l'autorisation d'un organisme de vente de pêcheurs dont les statuts ont été approuvés par le Ministère concerné. La vente réalisée par un organisme de vente dûment homologué est considérée comme première vente. L'achat (et le règlement) pour du poisson brut pêché à la part ou au pourcentage par un propriétaire de bateau et d'équipement de pêche ou un autre associé est également considérée comme première vente.

Les choses changent

On comprend que cela modifiait la donne pour les pêcheurs. Avec cette législation, ils avaient la garantie d'un prix convenable pour leur production ; et les mareyeurs et exportateurs norvégiens ne pouvaient plus prospérer sur le dos des petits pêcheurs. Il ne leur restait plus qu'à faire un meilleur travail sur le marché de l'exportation. Ce serait assurément une bonne chose pour la filière pêche et pour le pays dans son ensemble, car en ce temps-là le poisson était le premier produit d'exportation de la Norvège. Il faut rappeler que cette loi sur le poisson brut est venue à une époque où les pêcheurs étaient bien plus nombreux, plus nombreux dans la petite pêche qu'aujourd'hui. Et la situation économique du pays était très différente de ce qu'elle est de nos jours. À la fin du XIXe siècle, c'était l'un des plus pauvres de l'Europe, et les petits pêcheurs se situaient au plus bas de l'échelle des salaires.

Les pêcheurs étaient évidemment contents de la Loi sur le poisson brut et de leurs organismes de vente ; ce n'était pas le cas des négociants, et c'est encore ainsi. Le gouvernement conservateur aimerait probablement voir cette législation disparaître.

En Norvège également souffle actuellement un vent néolibéral : il ne serait pas bon d'intervenir sur le marché. Mais il n'est pas facile de faire tomber ces organismes en place et la législation qui les autorise. On ne touche pas à un texte que les pêcheurs considèrent comme leur Constitution, sauf à payer le prix fort sur le plan politique.

Les pêcheurs norvégiens sont depuis longtemps habitués à considérer ce texte constitutif comme allant de soi ; ils imaginent mal ce que pourrait être la filière pêche sans cela. Même ceux qui voudraient s'en débarrasser sont presque

KANSTAD. TROMSØ MUSEUM – UNIVERSITETSMUSEET

d'accord. Un de mes anciens professeurs, Ottar Brox, disait qu'il n'avait pas pris conscience de la portée de la Loi sur le poisson brut avant d'aller au Canada dans les années 1960. Non pas parce que le Canada était doté d'un texte semblable, mais au contraire parce qu'il n'en avait pas. Il avait été frappé par l'impuissance organisationnelle des pêcheurs artisans de ce pays, ce qui n'était pas le cas en Norvège. Le livre qu'il écrivit sur le secteur de la pêche à Terre-Neuve contribua à inspirer la formation du Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et des travailleurs assimilés là-bas. Personnellement, je n'avais jamais vu des pêcheurs faire un piquet de grève avant d'aller au Canada dans les années 1980. Les pêcheurs norvégiens n'allaient évidemment pas se mettre en grève contre leurs propres organismes alors qu'ils ont le pouvoir de fixer les prix.

Ces organismes de vente ont conservé toute leur vigueur. La loi sur le poisson brut est toujours là, et une réforme administrative de janvier 2014 lui a donné une nouvelle appellation officielle (Loi relative à l'organisation de la vente du poisson) et ajouté de nouveaux paragraphes.

Quel enseignement tirer de cet exemple norvégien ? Peut-on exporter des institutions aussi facilement que du poisson ? Ces organismes norvégiens peuvent-ils être copiés par d'autres ?

Tout d'abord, le système a été mis en place dans un contexte historique particulier. Il est peu probable qu'il puisse voir le jour dans l'environnement présent. Le secteur de la pêche est très différent aujourd'hui. La Norvège est devenu un endroit différent, les idéologies politiques ont changé, les relations de pouvoir ne sont plus ce qu'elles étaient, les gens de la pêche ne pèsent plus autant qu'auparavant. Leur nombre a baissé de 10% depuis l'adoption de cette législation.

Mais les structures qu'elle a mises en place ne sont pas démodées en tant que modèle de gouvernance. Elles traitent des problèmes auxquels les pêches artisanales sont partout confrontées (pauvreté, vulnérabilité, marginalisation...) et qui ont motivé l'élaboration des Directives sur la pêche artisanale. Si on se débarrassait de la Loi sur le poisson brut et de ces organismes de vente, qui sait si on ne verrait pas réapparaître en Norvège les problèmes qui avaient motivé leur adoption !



Pêche d'hiver à la morue aux îles Lofoten dans les années 1950. La Loi sur le poisson brut a été adoptée à une époque où les pêcheurs étaient bien plus nombreux dans le secteur artisanal

Ce n'est pas à moi de dire dans quelle mesure le modèle norvégien pourrait convenir à d'autres pays. Et ceux qui disent non devraient donner leurs raisons. Quoi qu'il en soit, l'exemple norvégien démontre que, quand on veut vraiment, on peut mettre en place des organismes qui feront bouger les choses pour les pêcheurs artisans, pour les professionnels, pour tout le système de gouvernance de ce secteur.

Pour plus d'information

www.seafood from norway.co.uk

Article sur la Loi relative au poisson brut

www.regjeringen.no/nb.html?id=4 **Direction des pêches, Norvège**

Pêche et sécurité alimentaire

Les Recommandations du Rapport n° 7 du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

 Le poisson mérite une place centrale dans les stratégies en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Les États doivent

- 1a) Intégrer le poisson dans les politiques et programmes intersectoriels nationaux menés en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en veillant tout particulièrement à encourager la production artisanale et les arrangements locaux (achats sur les marchés locaux pour les cantines scolaires, par exemple) et à promouvoir d'autres moyens d'intervention, comme l'éducation nutritionnelle.
- Incorporer le poisson dans leurs interventions et programmes

investis pour produire des biens publics permettant de soutenir la sécurité alimentaire et la nutrition en favorisant des activités de pêche durable (développement des infrastructures et renforcement des capacités, par exemple), ou pour améliorer les moyens d'existence et les débouchés économiques des communautés de pêcheurs.

Les États, les instituts de recherche nationaux et internationaux et les organismes de développement doivent

- Ie) Mener des études régulières à l'échelle des ménages afin de mieux comprendre les liens entre le poisson, la problématique hommes-femmes et l'état nutritionnel des personnes et des ménages, en s'intéressant notamment aux conséquences de la surpêche. Ces études doivent être conduites sur la base de données ventilées par sexe.
- If) Examiner les pratiques de rejet dans le secteur de la pêche et les options envisageables, sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la nutrition et en intégrant la question de la durabilité des ressources et des écosystèmes.
- 2. Menaces et risques pesant sur la pêche à l'échelle mondiale, notamment en raison des effets du changement climatique

Les États doivent

2a) Intégrer systématiquement des stratégies d'adaptation au changement climatique portant sur le poisson et la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques et mesures nationales et infranationales relatives à la pêche et à l'aquaculture, notamment en établissant des liens avec les organismes de recherche et de prévision climatiques et météorologiques, en menant des études spécifiques et en assouplissant les mécanismes de gestion et de gouvernance lorsque c'est nécessaire.

Le poisson mérite une place centrale dans les stratégies en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

- nutritionnels destinés à remédier aux carences en micronutriments, en particulier chez les enfants et les femmes, tout en respectant les spécificités culturelles, en privilégiant les achats locaux et en tenant compte des coûts et des avantages.
- Ic) Intensifier l'assistance et la coopération internationales afin de renforcer l'aptitude des pays en développement à négocier de meilleures conditions lors de la signature d'accords de pêche et à préserver ainsi la sécurité alimentaire et la nutrition de leurs populations.
- Id) Éliminer les subventions préjudiciables qui encouragent la surpêche, afin de tenter d'enrayer le déclin actuel des stocks mondiaux de poissons. Les fonds publics ainsi libérés pourront être

Ce rapport HLPE n° 7, intitulé La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, est dédié à la mémoire de **Chandrika Sharma** 2b) Mener des concertations et des analyses avec l'ensemble des parties prenantes afin d'élaborer des scénarios permettant de comprendre les effets possibles du changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les zones les plus vulnérables (États côtiers et petits États insulaires, par exemple), et concevoir et mettre en œuvre les mesures nécessaires au moyen de processus ouverts.

La FAO doit

2c) Jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne les travaux menés à l'échelle mondiale pour concevoir de nouveaux outils d'évaluation des ressources et redéfinir des concepts de gouvernance qui permettent d'améliorer la contribution du poisson à la sécurité alimentaire et à la nutrition, y compris par l'élaboration de nouvelles approches applicables aux pêches plurispécifiques et multi-engins, et mieux adaptées aux particularités de la pêche artisanale.

3. Possibilités et défis afférents à l'aquaculture

Les organismes nationaux et internationaux de recherche (tels que les centres du CGIAR) financés par les États et d'autres organisations doivent

3a) Diriger des initiatives de recherchedéveloppement visant à renforcer la durabilité et la productivité des systèmes de production aquacole à petite et grande échelle. Il conviendra d'axer les recherches sur les contrôles sanitaires et la sécurité sanitaire des aliments; la mise au point d'aliments améliorés n'entrant pas en concurrence avec ceux destinés à l'alimentation humaine ; la domestication et l'amélioration génétique de traits essentiels contribuant aux diverses dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; l'intégration de l'aquaculture dans les modèles de production agroécologiques appliqués au niveau de l'exploitation et du paysage et le renforcement des liens avec la chaîne alimentaire, en accordant toute l'attention nécessaire à l'intégrité des écosystèmes.

Les États et d'autres parties prenantes privées et publiques et acteurs internationaux doivent

- 3b) Mettre en place les mesures appropriées pour réduire encore l'utilisation de farine et d'huile de poisson comme aliments dans l'aquaculture et l'élevage d'animaux terrestres, et inciter à ne plus recourir à ces aliments en encourageant le recours à d'autres sources et le choix de poissons de niveau trophique inférieur (herbivores et omnivores).
- 3c) Mettre en place les conditions propices à l'élaboration et à la mise en œuvre de collaborations Sud-Sud, afin d'encourager la mise en commun de connaissances et l'apprentissage par l'expérience dans le secteur de l'aquaculture.

4. Pêche artisanale ou pêche intensive

Les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes privées et publiques doivent

- 4a) Prendre acte de la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition et tenir compte de ses caractéristiques lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de toutes les politiques et de tous les programmes nationaux et internationaux intéressant la pêche, y compris au moyen d'une représentation appropriée et sans exclusive.
- 4b) Soutenir les organisations professionnelles et coopératives locales autonomes, car ces arrangements contribuent fortement à l'intégration des petits exploitants dans les marchés.



Pêcheurs artisans au Brésil. Dans les pays en développement tout particulièrement, ce secteur contribue beaucoup à la sécurité alimentaire et à la nutrition

AOÛT 2014

Les organismes nationaux et régionaux responsables de la pêche doivent

4c) Accorder un rang de priorité élevé au soutien de la pêche artisanale, par une planification et une législation adéquates et par la reconnaissance ou l'octroi de droits et de ressources. Lorsque les artisans pêcheurs se retrouvent en concurrence avec de grands exploitants du secteur, les

Les États doivent veiller à ce que leurs politiques et interventions dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture n'engendrent pas d'effets défavorables pour les femmes, et encourager l'égalité entre les sexes.

pouvoirs publics doivent appuyer la contribution des premiers à la sécurité alimentaire et à la nutrition et, en particulier, élaborer une règlementation nationale qui protège la pêche artisanale.

5. Commerce et marchés

Les États doivent

5a) Veiller à ce que la sécurité alimentaire et la nutrition soient mieux prises en compte dans les objectifs des politiques et des mécanismes relatifs au commerce international, régional et local du poisson, y compris par l'élaboration de directives, de procédures et de règlements destinés à préserver la sécurité alimentaire et la nutrition des populations locales, et profitant à tous.

Les organismes internationaux, les organes régionaux des pêches, les organisations économiques régionales et les ministères nationaux doivent

5b) Consacrer davantage d'attention et de ressources au développement, à la promotion et au soutien du commerce intérieur et régional du poisson. Les investissements doivent tenir compte des Directives sur les régimes fonciers et respecter les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Il convient de réaffecter des ressources et d'assurer un appui au renforcement des capacités des différents acteurs qui prennent part au commerce du poisson au niveau local, national ou régional, notamment dans les chaînes de valeur comprenant activités artisanales de pêche, aquaculture et commercialisation.

Les pouvoirs publics, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile doivent

5c) Appuyer l'établissement et l'application de normes (nouvelles ou existantes) de certification de la durabilité qui intègrent des critères relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et faciliter la participation des petits exploitants en leur fournissant un soutien adéquat et en renforçant leurs capacités.

6. Protection sociale et droits des travailleurs

Les États doivent

6a) Ratifier la convention de l'OIT (n° 188) sur le travail dans la pêche (2007), afin de garantir de meilleures conditions de travail et une protection sociale aux travailleurs du secteur de la pêche.

Les États, et en particulier les agences nationales de l'emploi, en collaboration avec les organismes chargés de la pêche, doivent

- 6b) Améliorer la règlementation nationale applicable aux travailleurs du secteur de la pêche, y compris les femmes qui travaillent dans les usines de transformation et sur les marchés, les migrants et les équipages locaux embarqués sur des bateaux de pêche. Les propriétaires doivent garantir que leurs bateaux sont en état de naviguer et que les conditions de travail à bord sont conformes aux règles de sécurité.
- 6c) Prendre des mesures pour mettre en place des systèmes de protection sociale, sous la forme de salaires minimums et de régimes de sécurité sociale pour les pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche, y compris les personnes travaillant à leur compte, les femmes et les travailleurs migrants.

7. Équité entre les sexes

Les États doivent

- 7a) Veiller à ce que leurs politiques et interventions dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture n'engendrent pas d'effets défavorables pour les femmes, et encourager l'égalité entre les sexes.
- 7b) Inscrire l'équité entre les sexes dans l'ensemble des systèmes de droits applicables à la pêche, notamment l'octroi de permis et les droits d'accès.

Les définitions du terme *pêche* doivent couvrir toutes formes de pêche, y compris celles généralement pratiquées par les femmes et les petits exploitants, telles que le ramassage d'invertébrés dans les eaux littorales et continentales et la pêche à l'aide de très petits engins.

Le Comité des pêches de la FAO doit

7c) Fournir des orientations sur l'égalité entre les sexes et les contributions économiques de chacun, en intégrant, par exemple, au Code de conduite pour une pêche responsable des directives techniques relatives à la parité hommes-femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Le CSA doit

7d) Exhorter les organisations internationales et nationales du secteur à intégrer pleinement la dimension de parité entre les sexes dans leurs politiques et leurs actions afférentes à la pêche et à l'aquaculture, afin de remédier à l'indifférence involontaire à la situation des deux sexes qui caractérise les approches actuelles.

Les programmes d'aide au développement doivent

7e) Tenir compte des questions de parité entre les sexes et donner la priorité aux projets prenant cet aspect en considération.

8. Gouvernance

Les États doivent

8a) Respecter leurs obligations découlant des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les États doivent

- 8b) Évaluer les politiques, les interventions et les investissements qui ont des liens directs et indirects avec la pêche et les communautés de pêcheurs, afin de déterminer leurs effets sur le droit à l'alimentation des populations concernées.
- 8c) Utiliser les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, en prenant acte de l'importance particulière de l'article 8.3 sur les droits collectifs et les ressources communes, lorsqu'ils conçoivent

- et évaluent des politiques et des programmes, en particulier ceux qui influent sur l'accès des communautés de pêcheurs aux ressources naturelles.
- 8d) Veiller à ce que les communautés de pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche prennent une part active et appréciable à toutes les décisions qui influent sur leur exercice du droit à l'alimentation.
- 8e) Veiller à ce que les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, qui sont sexospécifiques, soient pleinement intégrées dans les mécanismes de gouvernance des chaînes de valeur du poisson, y compris dans les politiques nationales, les normes de certification et les politiques de responsabilité sociale des entreprises.
- 8f) Protéger de manière formelle les droits sur les sites et les régimes fonciers établis dont jouissent les populations en situation d'insécurité alimentaire, les communautés de pêcheurs et les populations autochtones et tribales.
- 8g) Appuyer le développement des petites et moyennes entreprises, en les aidant par exemple à accéder aux meilleures pratiques de gestion et aux systèmes de crédit afin de leur permettre de préserver leur rentabilité.

La FAO doit

8h) Jouer un rôle de chef de file pour une réforme de la gouvernance internationale de la pêche des océans visant à renforcer la transparence et la représentativité de tous les programmes internationaux de premier plan, de façon à garantir l'association pleine et entière des artisans pêcheurs à ceux-ci. Ces programmes doivent dépasser leur objectif initial d'une croissance économique compatible avec la durabilité écologique pour inscrire la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que la réduction de la pauvreté au nombre de leurs priorités.

Le CSA et le Comité des pêches doivent

8i) Convoquer une session conjointe extraordinaire qui réunira les organes internationaux des pêches et de l'aquaculture et les acteurs concernés afin de leur permettre d'échanger leurs points du vue sur la façon de coordonner leurs politiques et programmes de manière à améliorer la contribution de leurs activités aux résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Pour plus d'information

L

www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/fr/

Site Internet du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE)

www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/news-archive/detail/fr/c/240442/

HLPE - *La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition,* Rome 2014

Un premier pas important

Dans la cadre du Projet BOBLME, une nouvelle formation sur l'approche écosystémique dans la gestion des pêches

ouvent isolées, habituellement vulnérables, beaucoup de communautés de petits pêcheurs mènent une existence véritablement « limite ». Rarement impliquées dans la gestion des ressources dont elles dépendent (s'il existe une forme quelconque de gestion), elles recherchent un poisson qui se raréfie en portant sur l'avenir le regard inquiet de ceux qui voient se former les nuages de tempête.

Il n'a jamais été facile d'intégrer les usagers de la ressource, comme ces petits pêcheurs, dans les dispositifs de gestion. L'Approche écosystémique pour la gestion des pêches (EAFM) constitue un moyen de les faire participer davantage aux enjeux de cette gestion.

Beaucoup de pays et d'organisations de la région reconnaissent que l'approche écosystémique est la façon la plus pratique, la plus efficace pour gérer des pêches complexes.

Il s'agit là d'une démarche innovante et participative qui préconise des systèmes et des processus décisionnels qui recherchent un point d'équilibre entre bien-être environnemental, humain et social dans des cadres de gouvernance améliorés.

En impliquant toutes les parties prenantes dans un processus participatif, les plans de gestion tiennent ainsi mieux compte de la diversité des éléments qui constituent une pêcherie ou qui l'influencent. La participation de tous les acteurs aux démarches de planification (où les petits pêcheurs ont un rôle important à jouer) contribue à faciliter les choses au stade de la mise en œuvre, ce qui profite à la fois à la ressource, aux communautés et aux gouvernements.

Soutenue par un certain nombre de grands forums internationaux, cette approche écosystémique a été retenue comme un principe directeur dans les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, lesquelles viennent d'être récemment adoptées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ces Directives qui feront date visent à assurer une utilisation durable des ressources halieutiques, qui fournissent des moyens de subsistance à des millions de petits pêcheurs à travers le monde, dans les pays en développement tout particulièrement.

Mise en pratique

Tout cela est intéressant en théorie, mais il n'est pas très facile de passer à la pratique, comme l'explique Chris O'Brien, coordinateur régional au BOBLME : « Quand le projet a démarré, il y avait un besoin réel de participer à l'élaboration de modes de gestion plus efficaces dans les pêcheries du Golfe du Bengale.

Beaucoup de pays et d'organisations de la région reconnaissent que l'approche écosystémique est la façon la plus pratique, la plus efficace pour gérer des pêches complexes. Mais le personnel des administrations des pêches manque d'expérience et de capacités concernant cette démarche. Si les gens connaissent les expressions à la mode, la mise en pratique pose problème. Il en résulte que l'élaboration de plans de gestion basés sur l'écosystème progresse lentement.

Les politiques de décentralisation ont fait que les agences locales des pêches ont eu la charge difficile de définir des plans de gestion qui puissent fonctionner localement tout en correspondant aux stratégies générales relatives aux pêches et

Cet article a été écrit par **Steve Needham** (steveneedham6@gmail.com), Consultant en communication, Projet du BOBLME (Grand écosystème marin du Golfe du Bengale)

aux écosystèmes. Il faut s'occuper de cette situation en priorité ».

Pour aider à répondre à ces besoins urgents en matière de renforcement des capacités, le Projet BOBLME a élaboré et lancé un cursus de formation intitulé *Essential EAFM* en collaboration avec d'autres partenaires, dont la NOAA (Agence météorologique et océanographique des États-Unis) et l'APFIC (Commission Asie-Pacifique des pêches).

Ce cours vise donc à répondre aux besoins d'amélioration des compétences en matière d'approche écosystémique, en particulier lorsqu'il s'agit de pêcheries complexes, mal documentées, peu ou pas du tout gérées, ce qui est souvent le cas dans la région Asie-Pacifique.

Ce stage de cinq jours commence par expliquer la nécessité d'une nouvelle approche pour traiter les multiples difficultés et menaces auxquelles sont confrontées les pêches de capture. Puis les participants acquièrent des connaissances professionnelles pour mieux planifier l'action et prendre les bonnes décisions. En étudiant ainsi toutes les phases de la planification, ils auront à leur disposition divers outils qui leur permettront de définir des programmes de gestion répondant aux besoins présents en matière de sécurité alimentaire et d'emplois tout en préservant les ressources marines pour l'avenir. Un enseignement pragmatique est utilisé pour démontrer comment peut être mise en œuvre une démarche écosystémique malgré les contraintes propres à la région.

« L'un des points forts de ce stage est qu'il permet aux participants d'élaborer un plan d'approche écosystémique qu'ils pourront emporter et qui, après un travail supplémentaire, pourra être appliqué dans le pays d'origine ou dans un environnement transfrontalier », fait remarquer Chris O'Brien.

Prenant acte de ce que bien des défis et problèmes constituant une menace pour la durabilité de la pêche n'entrent pas dans le champ d'action des organismes de gestion de ce secteur, le module de formation *Essential EAFM* s'adresse à la fois aux cadres intermédiaires de la gestion des pêches et des ressources côtières et aussi au personnel des services en charge de l'environnement, du développement économique et de la planification.

Lors des sessions d'expérimentation de cet enseignement, l'importance d'une

collaboration élargie et intersectorielle était évidente. Les participants venus de divers pays, de différents services partageaient activement leurs expériences et leur expertise pendant l'élaboration de projets EAFM.

Ce cours est également conçu pour être facilement adapté aux conditions locales des pays de la région Asie-Pacifique. Chris O'Brien poursuit : « En changeant les objets de l'examen et les exemples, on peut modifier aisément cet *Essential EAFM* pour l'appliquer à d'autres pêcheries marines et continentales et même à l'aquaculture. Les principes et la démarche de planification de la gestion restent identiques ».

L'amélioration des compétences des « agents du changement » (cadres intermédiaires de l'administration des pêches, personnel de la planification...) pour une application efficace de l'approche écosystémique devrait profiter aux pêches artisanales et à la multitude des familles, vendeurs, transformateurs et consommateurs qui tirent parti de ce secteur.

Ce module de formation ne cible pas spécifiquement les pêches artisanales, mais sa démarche intégrée et globale devrait permettre à ces communautés d'avoir un rôle plus actif dans le développement et la mise en œuvre de plans de développement des pêches qui soient à la fois efficaces et sans exclusive.

Le sens des relations humaines (*people skills*) est un élément qui figure en bonne place dans cette formation. Par contre, il

Norther Leave Walt First Burning Administration of Control of Cont

Stage de formation à Kota Kinabalu, Malaisie. Le module de formation *Essential EAFM* permettra d'améliorer les compétences en matière d'approche écosystémique

BOBLME

32

est très souvent absent dans les gestions classiques des pêches, habituellement au détriment des communautés de pêche artisanale.

« Il y a un réel besoin de consulter et d'impliquer les gens concernés, dit Rudolf Hermes, conseiller technique principal au BOBLME. Les relations humaines, çà peut changer les choses. Si on prend soin de faire participer comme il convient les parties concernées, les petits pêcheurs ne seront pas oubliés. Cette formation *Essential EAFM* élargira la vision globale des participants, qui se familiariseront avec des méthodes participatives, qui constateront qu'il ne suffit plus d'imposer des mesures décidées en haut lieu ».

Au cours de ces stages, les participants apprennent à mener des processus de planification participative. Ils acquièrent une pratique directe sur la manière d'identifier et d'impliquer les parties prenantes, de travailler avec elles afin qu'elles soient pleinement engagées dans l'élaboration des programmes de gestion des pêches. Avec cette façon de procéder, les communautés ont droit à la parole, et on écoute leur message.

On traite aussi de techniques utiles, telles que la gestion des conflits, qui aideront les fonctionnaires des pêches à mieux comprendre les situations et à réduire les contentieux entre divers utilisateurs de la ressource.

Cette formation incitera aussi à mettre en place des dispositifs améliorés de gestion, par exemple des zonages attribuant droits, protection et aussi responsabilités aux petits pêcheurs, qui pourront participer, aux côtés des fonctionnaires des pêches, aux équipes chargées de la surveillance et de l'application de la règlementation.

Mis à l'essai en juillet 2013, ce module Essential EAFM a rapidement pris son élan, et des stages ont eu lieu en Malaisie, en Thaïlande et aux Philippines. Cette première expérience a permis d'affiner le matériel et la pédagogie, et de se lancer dans la constitution d'un corps de formateurs qui viendront appuyer le fonctionnement des stages prévus en d'autres endroits.

« Nous souhaitons préparer le plus de praticiens possible, dit Chris O'Brien. Essential EAFM va servir aux fonctionnaires qui ont maintenant besoin d'améliorer leurs compétences dans ce domaine ; et il faudra enseigner ce sujet à l'université dans un cursus de licence pour que les fonctionnaires qui montent en grade puissent comprendre cette approche et soient davantage disposés à l'adopter.

Nous cherchons par ailleurs à constituer un réseau dynamique de formateurs et

Le matériel pédagogique *Essential EAFM* est disponible gratuitement

Un ensemble complet de matériel pédagogique pour la formation Essential EAFM (Approche écosystémique pour la gestion des pêches) est disponible gratuitement et peut être téléchargé à partir du site www.boblme.org/eafm. Il y a là des modules d'apprentissage, des exposés, des outils à utiliser aux différents stades du processus de l'approche écosystémique, un guide des ressources, un manuel, des plans de séances, des cahiers d'exercice Les organisations intéressées sont encouragées à en faire usage, et à contacter le BOBLME pour plus d'information ou demander une aide.

Qui a soutenu ce projet?

Essential EAFM a été élaboré conjointement par des spécialistes des pêches, de la conservation et gestion des ressources, de l'éducation et de la formation appartenant à diverses organisations : Projet BOBLME, Partenariat de l'Initiative du Triangle de corail, Centre des sciences de la pêche des îles du Pacifique/NOAA, APFIC, IMA International.

L'appui financier a été fourni par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), NORAD (Agence norvégienne pour le développement international), SIDA (Agence suédoise de coopération internationale pour le développement), FAO (via le Projet BOBLME), NOAA et USAID (via l'Initiative du triangle de corail/USCTI et le Programme d'appui au Triangle de corail/CTSP).

Pour plus d'information

www.boblme.org/eafm, ou contacter rcu@boblme.org

SUMANA NARAYANAN / ICSF



Pêcheur du village de Kampong Phluk, sur le lac de Tonle Sap, Cambodge, où un système de gestion communautaire des pêches a été mis en place

d'anciens stagiaires et une communauté active de praticiens. Ce faisant, nous devrions pouvoir générer une demande en faveur de cette approche écosystémique de la part de gens qui sont dans des organismes gouvernementaux et qui comprennent bien le sujet ».

Le SEAFDEC (Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est) basé à Bangkok va devenir un pôle régional pour cette formation. Un coordinateur régional sera désigné pour faciliter la mise en route et fournir un appui aux institutions de cette région qui souhaiteront proposer ces cours.

Les efforts visant à créer dans la région Asie-Pacifique les compétences nécessaires pour une bonne mise en œuvre de l'approche écosystémique vont certainement durer des années et des années. Mais, comme dit le proverbe, chaque voyage commence par un premier pas. Le lancement du module *Essential EAFM*, qui est librement accessible à toute organisation désireuse d'en faire usage, contribuera à semer des graines pour une meilleure gestion des pêches au profit et des pêcheurs et des ressources.

Pour plus d'information

K

www.boblme.org

Projet du Grand écosystème marin du Golfe du Bengale

Bon pour les droits humains

Le nouveau protocole de l'OIT devrait aider à lutter contre le travail forcé et la traite des personnes en mer

l était environ midi, le 11 juin 2014, lorsque la séance plénière de la Conférence internationale du travail (CIT) de l'Organisation internationale du travail (OIT) a massivement adopté un nouveau protocole juridiquement contraignant pour s'attaquer aux formes contemporaines du travail forcé.

Ce Protocole, étayé par une Recommandation, a été adopté par les délégués gouvernementaux, travailleurs et employeurs par 437 votes pour, 8 votes contre et 27 abstentions.

Il modernise la Convention nº 29 sur le travail forcé en vigueur, adoptée en 1930, pour renforcer la protection contre le travail

Les Conventions de l'OIT

bon nombre de pays Membres. Le Protocole

et la Recommandation fournissent donc

des directives très concrètes en matière de

lutte contre le phénomène du travail forcé

ou obligatoire. Et plus important encore,

nous avons désormais des dispositions

concernant la prévention, la protection

et le recours qui s'appliquent à toutes les

victimes du travail forcé, qu'elles aient

fait l'objet d'un trafic ou pas. Tout cela,

croyons-nous, aura des effets concrets

pour la suppression, l'élimination du travail

forcé dans les temps qui viennent ».

L'OIT a deux conventions sur le travail forcé : la nº 29 adoptée en 1930, la nº 105 adoptée en 1957. La première définit le travail forcé ainsi : « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ». Elle enjoint aux États de « supprimer l'emploi du travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes » et de s'assurer que des sanctions pénales soient strictement infligées à tous ceux qui imposent un travail forcé. La seconde convention ajoute une obligation spécifique : les États signataires s'engagent à ne jamais recourir au travail forcé en tant que mesure de coercition ou d'éducation politique, en tant que sanction à l'égard de personnes qui expriment certaines opinions politiques ou participent à des grèves, en tant que méthode de mobilisation et d'utilisation de la main-d'œuvre à des fins de développement économique, en tant que mesure de discrimination raciale, sociale, nationale ou religieuse. En plus de ces deux Conventions de l'OIT, un certain d'instruments internationaux nombre et régionaux portent aussi sur le travail forcé, l'esclavage, la traite des personnes, et aussi des institutions et pratiques qui rappellent l'esclavage. On mentionnera le Protocole visant à prévenir, réprimer et

Ce nouveau Protocole modernise la Convention n° 29 sur le travail forcé en vigueur, adoptée en 1930, pour renforcer la protection contre le travail forcé...

forcé, tel qu'il se manifeste notamment dans l'économie privée. La recommandation fournit des orientations techniques à la fois pour son application et celle du nouveau Protocole.

Citons Beate Andrees, Directrice du Programme d'action spécial pour combattre le travail forcé de l'OIT : « C'est un moment vraiment historique parce que les délégués réunis dans cette salle ont maintenant modernisé comme il se doit la Convention n° 29 adoptée il y a 84 ans. Et il y a aussi un nouveau Protocole qui vient compléter cette convention. Nous disposerons donc de mesures bien plus solides pour prévenir le travail forcé, protéger les victimes et leur assurer un accès à des mécanismes de recours.

Il existe clairement un lien entre travail forcé et traite des personnes. Ce trafic donne lieu à une préoccupation grandissante dans

Cet article a été écrit par **Jean-Marie Kagabo** (kagabo@ilo.org) du Programme
d'action pécial pour combattre le travail
forcé, Organisation internationale du travail,
Genève, Suisse

punir la traite des personnes (additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme). Malgré la diversité des instruments disponibles, les mesures prises dans la pratique ont consisté essentiellement à mieux détecter les délits tandis qu'on accordait une moindre priorité à la prévention et la protection des victimes.

La définition du travail forcé que donne la Convention n° 29 reste valable car c'est un large concept qui inclut une grande variété de pratiques de travail coercitives, qui se rencontrent dans tous types d'activité économique, dans toutes les parties du monde. Cependant, un bon nombre de ses dispositions sont maintenant obsolètes du fait qu'elles étaient à l'origine essentiellement destinées à règlementer le travail obligatoire des ouvriers indigènes dans les anciennes colonies. Lorsque cette Convention a été adoptée en 1930, durant l'époque coloniale donc, le travail forcé sanctionné par l'État constituait la norme.

De nos jours, il y a un déclin dans certaines formes de travail forcé, et d'autres pratiques nouvelles sont apparues, surtout dans l'économie dite *privée*. Le fonctionnement du travail privé est aujourd'hui bien différent de ce qu'il était dans les années 1930. Maintenant cela se passe massivement (dans 90 % des cas) du côté d'acteurs privés, pas des gouvernements. Cette situation n'est donc qu'imparfaitement prise en compte par la Convention. Les formes contemporaines de travail forcé mettent en jeu toute une variété de pratiques d'exploitation des travailleurs. Les victimes sont forcées de travailler dans des secteurs organisés ou non organisés par divers moyens : traite, servitude pour dette, saisie des salaires ou de pièces d'identité, menace de violences physiques, pression psychologique, enfermement. Les principales activités touchées concernent l'agriculture (pêche comprise), surtout dans des pays en développement mais aussi dans des pays industrialisés. On constate également beaucoup de travail forcé dans d'autres activités : sphère domestique, soins aux personnes, métiers du spectacle, construction, fabrication... Selon les récentes estimations de l'OIT, les exploiteurs (du petit courtier en main-d'œuvre aux entreprises criminelles très organisées) profitent d'environ 21 millions de victimes



Enfant birman au travail à Samut Sakhon, Thaïlande. Dans des pays en développement principalement, des pêcheurs sont souvent forcés de travailler de longues heures dans des conditions difficiles pour un tout petit salaire

Normes internationales du travail

es normes internationales du travail sont des instruments juridiques élaborés par les mandants de l'OIT (gouvernements, employeurs et travailleurs) qui définissent les principes et les droits minimums au travail. Il s'agit soit de conventions, soit de protocoles, soit de recommandations.

Les conventions sont des traités internationaux juridiquement contraignants, pouvant être ratifiées par les États membres.

Un protocole, tout comme une convention, est un traité international qui peut être ratifié par les États membres. Dans le cadre de l'OIT cependant, il n'existe pas de façon indépendante, il est toujours lié à une convention. Il crée des obligations juridiques pour l'État l'ayant ratifié, et seulement si ce Membre a déjà ratifié la convention. La convention associée reste ouverte à ratification. Un protocole sert à réviser ou compléter une convention pour l'adapter aux nouvelles conditions, pour la rendre plus pertinente, plus d'actualité.

Une recommandation, tout comme une convention, doit passer devant les autorités compétentes, mais elle n'est pas soumise à ratification, et de ce fait n'a pas un caractère contraignant. Elle donne des directives utiles pour les politiques, législations et pratiques nationales. Elle peut venir compléter une convention ou un protocole, ou être un instrument autonome

Source: Les règles du jeu. Une brève introduction aux normes internationales du travail

à travers le monde, ce qui leur rapporterait illégalement quelque 150 milliards de dollars annuellement.

C'est dans ce contexte que l'OIT, après avoir mené une analyse détaillée visant à identifier les lacunes existantes dans le champ d'action de ses normes, a conclu que, malgré la portée assez large de la Convention n° 29 et les mesures prises à ce jour par les États membres, on gagnerait à adopter des mesures supplémentaires pour remédier aux importantes lacunes qui persistent dans la mise en œuvre, cela afin de gagner en efficacité dans l'éradication du travail forcé sous toutes ses formes.

Les nouveaux instruments juridiques complètent et renforcent donc les normes existantes de l'OIT en la matière, et la législation internationale relative à la traite des personnes et l'esclavage en abordant divers aspects concernant tout particulièrement le monde du travail. Ils ne constituent pas un réexamen, une duplication ou une remise en question des normes en cours.

Ce nouveau protocole définit des normes minimales pour renforcer les mesures de prévention, de protection et de recours (y compris réparation, indemnisation pour les victimes). Ses dispositions visent donc les objectifs suivants :

 consolider la prévention du travail forcé par diverses mesures, notamment campagnes de sensibilisation ciblées, programmes d'acquisition de

- compétences, promotion de la liberté d'association et de la négociation collective :
- renforcer la protection des victimes du travail forcé via des mesures d'assistance, de rétablissement et de réadaptation, et l'élaboration et l'application de politiques et de plans d'action dans le cadre national, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs;
- assurer l'accès à des mécanismes de recours et de réparation appropriés;
- faire appliquer plus efficacement les législations et règlementations nationales et autres mesures pertinentes;
- encourager une coopération internationale entre les États membres.

On mentionnera particulièrement l'article 4 de ce Protocole qui enjoint aux Membres de veiller à ce que toutes les victimes de travail forcé, indépendamment de leur statut juridique sur le territoire national, aient effectivement accès à des mécanismes de recours et de réparation appropriés (indemnisation...), et de ne pas engager de poursuites à l'encontre des victimes pour avoir pris part à des activités illicites qu'elles auraient été contraintes de réaliser.

Le travail forcé dans la pêche

De récentes tendances dans la pêche (surpêche, pêche illicite, amenuisement des stocks, recrutement de la main-d'œuvre dans les pays en développement plutôt que dans les pays développés) font que davantage de travailleurs migrants, relativement moins coûteux, sont recrutés dans ce secteur. Trop souvent, ils sont trompés et contraints par des courtiers ou agences de recrutement pour aller travailler à bord de navires sous la menace de la force ou à cause d'une situation de servitude pour dettes.

Très souvent, ces migrants ne sont pas en possession de leurs papiers d'identité, ce qui pose des difficultés s'ils voulaient quitter leur poste de travail à la faveur d'une escale à terre. Ces gens sont exposés à des maladies, des agressions physiques, psychologiques, sexuelles, à la mort aussi. Ils sont obligés de faire de longues heures pour un salaire dérisoire, et ce travail est intense, difficile, dangereux. Ils sont souvent très isolés, et leur travail peut les maintenir à bord dans des lieux éloignés pendant des mois et même des années de suite. De ce fait, des abus peuvent se produire durant de longues périodes avant qu'une intervention soit possible. Dans les pêches de capture malheureusement, le taux d'accidents mortels est l'un des plus élevés du monde.

La pêche et le commerce du poisson sont des activités qui ont subi très tôt la mondialisation, mais qui ont encore une culture, des traditions propres. Dans sa définition la plus large, le secteur des pêches est l'un des plus gros employeurs du monde : environ 38 millions de gens travaillent dans la production de capture. Au fil des décennies, la demande sur le poisson (et par conséquent son commerce) a régulièrement augmenté. Les stocks de poisson sauvage font l'objet d'une surexploitation élevée ; et la plupart (et peut-être la totalité) des stocks commercialement exploités sont pleinement exploités ou surexploités.

Cela veut dire que les opérateurs (artisans ou industriels) doivent aller plus loin en mer pour trouver des lieux de pêche assez productifs. La mondialisation permet à de nombreux opérateurs de pêche lointaine. organisés sociétés multinationales, de faire usage juridictions du secret, d'immatriculer leurs navires soit sur des registres internationaux ouverts afin de contourner des mesures d'application des lois, soit sous des pavillons de complaisance qui ne peuvent pas ou ne veulent pas assumer leurs responsabilités internationales ou exercer leur compétence en matière pénale.

C'est pourquoi les pêcheurs embarqués sur des navires engagés dans des opérations de pêche internationales illicites ne sont guère protégés contre les abus de leurs employeurs. Les activités de ces opérateurs participant au crime organisé constituent un sérieux problème pour faire respecter les mesures prévues, faire appliquer la loi. Cela nécessite un haut niveau de coordination et de coopération par-delà les frontières ; et c'est ce qui manque aujourd'hui.

Depuis quelques années, l'OIT travaille assidument à la concrétisation de normes globales minimales concernant le travail dans la pêche, via la Convention sur le travail dans la pêche (nº 188) de 2007. En mai 2013, elle a réuni un Forum de dialogue mondial sur son application. Selon les termes de Brandt Wagner, Équipe transports et questions maritimes, Activités sectorielles, OIT, cet évènement a permis d'examiner les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, de déterminer comment elle pouvait servir d'outil pour faire face aux principaux problèmes du secteur, de partager de bonnes pratiques et de bonnes expériences, de rendre compte des activités promotionnelles, de fournir des informations sur l'avancement des initiatives nationales visant à mettre en œuvre et à ratifier cette convention.

Les participants (gouvernements, armateurs, syndicats) ont ensemble demandé à l'OIT de discuter avec INTERPOL, l'ONUDC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), d'autres

L'OIT travaille assidument à la concrétisation de normes globales minimales concernant le travail dans la pêche, via la Convention sur le travail dans la pêche (n° 188) de 2007.

agences onusiennes et organisations internationales pour lutter contre les formes les plus graves d'exploitation de la main-d'œuvre dans le secteur de la pêche. La promotion et la concrétisation de la Convention n° 188 sera un aspect de ce travail.

En juin 2014, le journal britannique *The Guardian* a publié une enquête de six mois révélant que l'industrie thaïlandaise de la pêche a très souvent recours à des pratiques esclavagistes. Des hommes battus, torturés, tués parce qu'il faut

produire du poisson fourrager pour nourrir des crevettes qui seront vendues à petit prix dans les supermarchés du Royaume-Uni, des États-Unis... Le travail forcé et la traite d'êtres humains dans l'industrie de la pêche semblent surtout concerner l'Asie du Sud-Est; mais ce problème a une dimension mondiale, et toutes les régions sont en fait affectées. Cela a des répercussions sur cette industrie en général, les États du pavillon, les sociétés de pêche, les mareyeurs, les poissonniers, les ateliers de transformation, les consommateurs.

Ces pratiques provoquent de grandes tragédies personnelles chez les victimes. Elles exposent aussi les communautés locales concernées (surtout dans les pays en développement) à de grosses pertes de revenus. Elles donnent aux coupables des avantages indus sur le marché par rapport aux nombreux acteurs qui respectent les lois.

S'ajoutant à la Convention sur le travail dans la pêche (C 188), ce nouveau Protocole contribuera à redynamiser l'action pour mettre fin à des conditions de travail abusives dans le secteur de la pêche. Ces deux instruments proposent des dispositions qui devraient faciliter l'exécution d'activités spécifiques de l'OIT via des projets de terrain tels que le Programme d'action mondial contre le travail forcé et la traite des pêcheurs en mer (GAPfish) qui est en cours de développement. Il reposera sur quatre piliers : recherche/prévention/protection/ poursuites, renforcement des capacités et sensibilisation, transparence et initiatives multipartites, avec des activités dans quatre catégories d'États (d'origine, du pavillon, du port, du marché). Le démarrage de la première phase est prévu pour 2015.

GAPfish mènera diverses actions spécifiques : campagnes de sensibilisation ciblées à l'intention des travailleurs migrants, programmes d'assistance, de rétablissement et de réadaptation à l'intention des victimes, stages de formation pour les services de police et les inspecteurs du travail, ateliers internationaux pour développer la coopération entre les États.

Les premiers bénéficiaires de ce projet seront les pêcheurs migrants du secteur artisanal et industriel et, indirectement, leurs dépendants et les communautés locales. Cela profitera également aux inspecteurs, enquêteurs, organismes publics et acteurs clés dans les pays concernés par la règlementation de navires de pêche et devant s'occuper de nombreux pêcheurs étrangers à la recherche d'une protection ou d'une indemnisation. GAPfish apportera aussi aux partenaires sociaux et aux principaux acteurs de la chaîne de valeur l'assurance que le poisson entrant sur le marché est prélevé dans des conditions de travail décentes et en évitant une concurrence déloyale.

À terme, en assurant plus de transparence dans la filière pêche, ce projet contribuera par ailleurs à mieux protéger les consommateurs, la sécurité alimentaire et les ressources marines vivantes.

Pour plus d'information

www.ilo.org/dyn/normlex/fr/ f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ ILO_CODE:C029

Convention sur le travail forcé, n° 29, 1930

www.ilo.org/dyn/normlex/fr/ f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ INSTRUMENT_ID:312250

Convention sur l'abolition du travail forcé, n° 105, 1957)

www.ilo.org/dyn/normlex/fr/ f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ INSTRUMENT ID:3174672

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Pas besoin de marinas

Vive opposition contre le projet de développement d'une marina à San Juanillo au nord de la côte Pacifique

an Juanillo, au nord de la côte Pacifique du Costa Rica, est une localité d'environ 90 maisons et 270 habitants dont la principale activité est la pêche, le bâtiment et le tourisme. On compte 14 bateaux artisans qui utilisent des trémails et des lignes de fond pour cibler principalement le vivaneau rose (Lutjanus guttatus), appelé localement pargo mancha.

L'Association des pêcheurs de San Juanillo (ASOPESJU), établie en 1998, a un conseil d'administration de 8 personnes et 32 adhérents : 23 hommes et 9 femmes. Elle s'efforce d'améliorer les conditions sanitaires du centre de collecte du poisson, de trouver de meilleurs prix pour la production en évitant les intermédiaires, de préserver l'accès à la baie de San Juanillo.

Aujourd'hui, cette communauté est confrontée à un problème lié au tourisme. En juillet 2007, un organisateur de voyages a proposé d'installer une marina dans la baie. Cette affaire n'a jamais été discutée ou débattue en public ; il y avait seulement un petit groupe d'habitants dans la confidence. Des difficultés de langues ont embrouillé le sujet et augmenté les doutes quant à la nature du projet.

Les représentants des investisseurs disaient avoir été en contact étroit avec la communauté locale, ce qui ne correspond pas aux déclarations de divers habitants que nous avons interrogés.

Lors d'une réunion à laquelle nous étions invités, l'impression était qu'il fallait réaliser ce projet le plus rapidement possible. Les investisseurs avaient déjà préparé leurs plans pour un montant de 35 millions de dollars. En plus de la marina, il était prévu de nouvelles infrastructures sur le littoral avoisinant : appartements, boutiques, restaurants.

Mais certaines propositions avancées par les représentants du projet n'étaient pas très bien reçues par la communauté. Il y avait, par exemple, le déplacement de l'église vers un site plus écarté pour ne pas gêner le développement de la marina. Des assurances verbales étaient données à des habitants : on les enverrait aux États-Unis apprendre l'anglais et recevoir une formation pour travailler dans la marina.

Réunion d'information

C'est dans ce contexte que l'Association des pêcheurs et l'Association pour le développement de San Juanillo ont organisé une réunion pour partager les informations et discuter de l'affaire. Plusieurs experts étaient invités pour débattre d'aspects sociaux, environnementaux, océanographiques. Ils ont présenté

L'Association des pêcheurs et l'Association pour le développement de San Juanillo ont organisé une réunion pour partager les informations et discuter de l'affaire.

les côtés positifs et négatifs de ce projet, en se fondant sur des critères techniques et scientifiques et sur des exemples vécus.

On notera que, dans l'assistance, il y avait des partisans du projet de marina, parmi lesquels un juriste et des investisseurs locaux.

À la fin de cette réunion, tous les membres du conseil d'administration de l'Association des pêcheurs et de l'Association de développement de San Juanillo, 92 membres de la communauté qui étaient présents ont signé une déclaration adressée à diverses institutions nationales pour exprimer leur opposition au projet. Bien que n'étant pas contre le développement en soi, les représentants communautaires mettaient en cause la façon dont se déroulait le projet et le manque de transparence et de clarté

Ce compte-rendu a été écrit par **Henry García Zamora** et **Wagner Quirós Pereira** (wagner@biocenosismarina.org)

concernant sa durabilité environnementale, sociale, culturelle et institutionnelle.

Dans un nouveau projet de loi qui modifie plusieurs articles de la Loi nº 7744 relative à la concession et au fonctionnement des marinas touristiques, il est écrit ceci : « Sont considérés comme faisant partie d'une marina les bâtiments, les installations, les chemins d'accès aux différentes zones, de même que d'autres propriétés privées prévues par leurs propriétaires pour offrir des services à la marina touristique et faisant partie de la concession ». Au sein de la communauté, cela a généré des craintes à propos de la liberté d'accès à la baie de San Juanillo. Il existe seulement un chemin d'accès. et qui pourrait être fermé à cause de la construction de la marina. Des membres de la communauté sont allés voir les plus importantes marinas de la région du pays, côté Pacifique. Ils ont pu constater directement la situation : la plupart d'entre elles n'ont qu'une entrée, qui est gardée 24

heures sur 24, et avec d'autres restrictions en plus.

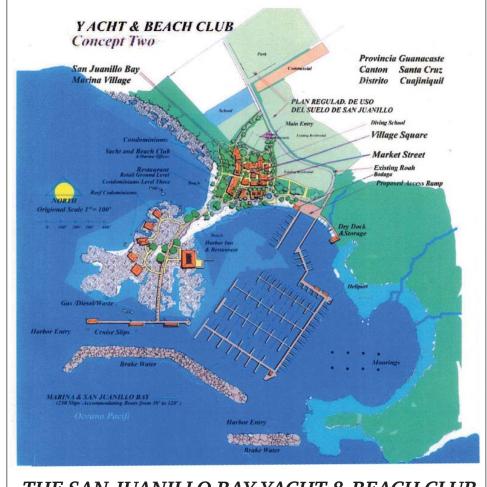
La communauté de San Juanillo certainement pas contre développement ; mais elle voudrait qu'il soit responsable, respectueux de ses droits, ouvert à tous et transparent. Elle a donc adressé une pétition à plusieurs organismes nationaux : Municipalité de Santa Cruz, Institut national de la pêche et de l'aquaculture (INCOPESCA), Ministère de l'environnement (MINAE), Réserve naturelle nationale d'Ostional, Bureau du Médiateur, Forums nationaux de la pêche artisanale.

La pétition

« Les soussignés, membres des communautés de San Juanillo, Cuajiniquil Guanacaste, vous envoient leurs salutations, et expriment en même temps leur opposition au projet de développement d'une marina prévue pour 200 yachts et les infrastructures nécessaires dans la baie fragile et fermée de San Juanillo.

> Après avoir pris connaissance des différents aspects relatifs à l'installation de cette marina dans notre communauté, nous avons collectivement réfléchi aux importants effets négatifs de cette proposition. Nous estimons qu'elle compromettrait notre culture en tant que communauté de pêcheurs artisans, qu'elle mettrait en danger la baie et ses ressources naturelles dont nous dépendons au quotidien depuis une trentaine d'années pour notre subsistance. À plus ou moins long terme, ce type de développement va accroître le coût de la vie, menacer la sécurité et la tranquillité de notre communauté, mettre en péril les traditions que nous souhaitons faire passer aux générations futures. Par cette pétition, nous réaffirmons également nos droits à un environnement sain et stable, conformément à l'article 50 de la Constitution nationale.

> Notre localité existe depuis plus de 70 ans ; et nous savons que nous habitons dans un très bel endroit, avec des caractéristiques uniques, qui peut attirer beaucoup de



THE SAN JUANILLO BAY YACHT & BEACH CLUB

monde. Nous souhaitons le garder tel qu'il est et promouvoir en même temps des projets de développement durable, tourisme communautaire notamment. Ce projet de marina ne correspond pas aux initiatives que nous, en tant que communauté, avons suggérées depuis de nombreuses années. Nous demandonsauxreprésentants des institutions publiques du Costa Rica (Municipalité de Santa Cruz, MINAE, INCOPESCA, Bureau du Médiateur particulièrement) et aux organisations nationales et internationales pertinentes de soutenir notre cause et de ne pas permettre l'installation d'une marina dans notre baie. Ce projet a été rejeté par notre communauté, et nous confirmons que c'est la position non seulement des présents signataires de la pétition mais aussi des organisations locales. Nous vous prions de bien vouloir nous appuyer et suivre notre campagne pour contrer les efforts non désirés déployés par des partisans de ce projet ».

La campagne contre la marina menée par la communauté de San Juanillo a nécessité beaucoup de communication et d'échange d'informations avec d'autres communautés côtières du Costa Rica (Tarcoles, côté Pacifique, par exemple) qui avaient l'expérience de tels projets dans leur voisinage, avec les effets que cela produisait sur leurs lieux de pêche traditionnels. Des visites sur le terrain et le partage de ce vécu ont bien fait apparaître ce qui se cache derrière ce genre d'investissement dans « le développement », à savoir très peu de bénéfices directs pour les communautés du voisinage immédiat.

Tournés vers l'avenir, les habitants du lieu espèrent tirer parti de la beauté naturelle, de l'emplacement stratégique de la baie de San Juanillo, et promouvoir des projets dépourvus de répercussions fâcheuses, ouverts et transparents, ayant le souci de l'environnement et du bien-être général de la communauté.



Des pêcheurs de la baie de San Juanillo se préparent à sortir en mer. Les gens du lieu se battent pour empêcher l'installation d'une marina en cet endroit

Pour plus d'information

R

www.visitcostarica.com/ict/paginas/leyes/pdf/ Law_on_Concession_and_Operation_of_ Tourist Marinas.pdf

Loi relative à la concession et au fonctionnement des marinas touristiques

www.biocenosismarina.org/index.php/en/fisheries

Biocenosis Marina

42

Nord, sud, est, ouest

Le Système d'information géographique : un outil indispensable pour les pêcheurs

a connaissance d'un territoire de pêche maritime par un outil cartographique tel que le Système d'Information géographique (SIG) est un atout pour les pêcheurs.

La cartographie devient un outil de défense des droits. En Europe, comme ailleurs, des pêcheurs prennent en main cet outil. L'exemple breton en France le démontre bien. Les pêcheurs occupent leurs territoires maritimes sans jamais les posséder puisqu'ils appartiennent aux États.

La question est de pouvoir « opposer » à des tiers l'occupation d'un territoire maritime convoité. Pour cela les systèmes d'information géographiques (SIG) sont

Ce système d'information permet d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées, ainsi que de produire des plans et des cartes.

disponibles, sans doute pas assez utilisés par les pêcheurs.

Ce système d'information permet d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées, ainsi que de produire des plans et des cartes.

Ses usages couvrent les activités géomatiques de traitement, de partage et de diffusion de l'information géographique. La représentation est généralement en deux dimensions, mais un rendu 3D ou une animation présentant des variations temporelles sur un territoire sont possibles, et donc au final la négociation ou la prise de décision sont facilitées. Les pêcheurs doivent être capables de mieux faire valoir les droits d'usage de la pêche professionnelle à armes égales avec les nouveaux entrants, souvent très puissants.

L'information géonumérisée des activités sur un territoire maritime est un atout majeur entre les mains d'un protagoniste d'une négociation. Il est urgent que chaque structure de base dispose, d'une manière adaptée à son environnement socio-économique, de l'outil SIG.

Les pêcheurs bretons, qui apportent la moitié de la production marine nationale, ont été confrontés à ce type de problème en 2009. Le Ministère de l'environnement avait demandé une planification des futures énergies marines renouvelables dans les eaux côtières.

Ces travaux ont révélé au grand jour d'importantes lacunes quant à la représentation spatiale des activités de pêche embarquée, ce qui pouvait être lourd de conséquences pour les pêcheurs, compte tenu de la capacité de persuasion des opérateurs industriels éoliens et hydroliens.

Maitrise de l'information

C'est ainsi que le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, structure élue par les pêcheurs, a décidé en 2010, de mettre en place un système cartographique d'informations numériques sur la pêche pour toutes les zones le concernant.

Dans le cas précis des implantations éoliennes en mer, il a fallu inventorier et spatialiser les activités de pêches côtières. Cette action s'est articulée autour de deux axes principaux : une longue phase d'enquête auprès des pêcheurs et la conception d'une base de données pour centraliser toutes les informations valorisées enfin par un système d'information géographique.

L'objectif a été d'obtenir un SIG simple d'utilisation, riche en données regroupant les différentes activités de pêche autour de la Bretagne.

Cet article est extrait d'une présentation faite par **René-Pierre Chever** (chever.cdpmem29@gmail.com), Membre de l'ICSF Le fait de montrer la réalité de la pêche au mètre près à des bureaux d'études ou à l'administration gouvernementale, qui avant détenaient seuls le « savoir », a permis de rééquilibrer les débats, et quelque part de faire respecter les pêcheurs et leurs droits « humains ».

Après ce premier exercice, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne et les Comités départementaux (ses partenaires dans les ports de pêche) ont décidé de faire un programme beaucoup plus ambitieux entre 2010 et 2015. Il consiste à mettre sous SIG toutes les activités de pêches de la région, en raison de la mise en place des AMP, du développement des énergies marines renouvelables offshore, des extractions massives de granulats et de sable, du clapage en mer de déchets terrestres et du développement offshore de l'aquaculture industrielle.

Le Système Informatique Pêche a été développé par et pour les pêcheurs bretons, mais au-delà de la défense réactive des territoires de pêche, cet outil permet de mieux faire connaître le métier au reste de la population.

Avec le temps, le maillage territorial de base s'est agrandi à des carrés de 3 miles nautiques sur 3 miles. Ce système a permis une harmonisation avec la méthode développée par le Comité régional des Pays de Loire voisin ; et il est devenu compatible avec le Système Informatique Halieutique de l'État français et les systèmes cartographique du CIEM (Conseil international pour l'exploration de la mer). Tous les codes d'espèces et d'appellations proviennent directement de la FAO.

Le Comité régional des pêches maritimes de Bretagne a cherché progressivement à rendre « authentique » son SIpêche en s'associant avec les scientifiques du CNRS (Centre national de la recherche scientifique, plus important organisme public de recherche français) et de l'Université de Nantes. Cette coopération va se traduire par la création d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS VALPENA) qui réunira plusieurs Comité régionaux de pêche et des scientifiques.

Partout dans le monde, les activités terrestres migrent vers la mer. Ce mouvement de la terre vers la mer est un phénomène général, qui colonise progressivement les océans en projetant en mer des activités pratiquées jusqu'à



Des opérateurs du projet SIPêche saisissent les données des navires. L'expérience de « pêcheur-ingénieur », qui n'est pas fréquente, se révèle très utile

un passé récent à terre. Ceci est devenu possible grâce à la haute technologie et au financement lourd de ces nouvelles activités.

La démographie mondiale, qui sera comprise entre 9 et 10 milliards d'êtres humains vers 2050 (dont une bonne partie vit déjà le long du littoral) va accentuer encore la pression sur la mer et ses ressources. La Mer est désormais la nouvelle frontière, objet de toutes les convoitises, des conservationnistes aux multinationales. À l'avenir, l'espace dévolu aux pêcheurs, côtiers ou hauturiers, sera forcément de plus en plus réduit.

Pour faire face à ce défi existentiel, les communautés de pêcheurs et leurs organisations ont peu de réponses à la hauteur de l'enjeu qui est pourtant vital.

Le SIG est un nouvel outil qui peut renforcer les droits et l'existence des pêcheurs.

Disposer d'un SIG pour mieux défendre son point de vue est un sérieux atout supplémentaire. Pour contribuer à garantir les droits humains des communautés de pêcheurs, où qu'elles se trouvent, il ne faut pas le négliger.

Pour plus d'information

R

www.comitedespeches-finistere.fr/

Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

http://fr.wikipedia.org/wiki/Applications_des_s yst%C3%A8mes_d%27information_g%C3% A9ographique

Application des systèmes SIG

Les pêcheurs crèvent l'écran

Cette année encore, de nouvelles images des pêcheurs, de leurs communautés, de leurs problèmes au festival Pêcheurs du Monde de Lorient, France

« Les pêcheurs sont devenus des esclaves ». C'est ce que déclare un pêcheur polonais dans le film *Fishermen* réalisé par Viktoria Marinov, une jeune cinéaste polonaise primée cette année par le jury du Festival Pêcheurs de Monde de Lorient. C'est une réalité que l'on retrouve étrangement dans tous les autres films primés, et dans bien d'autres.

Chaque année, le Festival présente environ quarante films : fictions, documentaires, reportages. Beaucoup décrivent des situations de crise, parfois dramatiques, des communautés humiliées, privées de leurs droits. D'autres témoignent des capacités de résistance et de résilience des pêcheurs. Ce qui ressort,

Chaque année, le Festival présente environ quarante films : fictions, documentaires, reportages.

c'est la passion pour la mer, un mode de vie exceptionnel, loin de la routine quotidienne, où les hommes et les femmes doivent travailler avec intelligence. À travers la pêche, les films nous proposent aussi un regard sur la société contemporaine, ses rapports sociaux, ses relations avec la nature. C'est ce qui a marqué Marie Cadieux, la présidente canadienne du jury de professionnels, qui s'est confiée à Pascale Marcaggi, une journaliste : « On parle de pêche, mais tout y passe, la condition humaine, la place des femmes, le regard international sur ce qui se fait ailleurs, mais aussi les beaux paysages à découvrir. On n'est pas qu'en train d'éventrer les poissons! ».

Tranches de vie

Cette année, le Festival a ouvert la compétition avec l'histoire d'une

communauté mexicaine exemplaire, solidaire, égalitaire, maîtresse de ses ressources, de ses marchés, de son avenir. Il s'est clos sur le témoignage d'un pêcheur de langoustines, confiant dans son avenir, décidé à transmettre sa passion à de nouvelles générations et en recherche permanente d'innovations pour répondre aux défis. Sur un vieux chalutier crevettier, l'équipage est composé de Siciliens et de Tunisiens qui vivent plusieurs semaines dans un huis clos pesant, à la recherche d'une ressource épuisée, entourés de barques surchargées de migrants fuyant la guerre et la misère. Au-delà de la pêche, se dessine l'image d'un monde au bord du gouffre, miné par les inégalités ; le bateau a d'ailleurs cessé son activité après le tournage.

Le jury a aussi salué la qualité du courtmétrage d'un jeune Canadien, Thomas Szacka-Marier, titré Suivre la Marée. Pendant sept jours, il a filmé la vie et le travail à bord d'une pirogue hauturière de Dakar, au large du Sénégal, des pêcheurs courageux et sereins malgré la dureté de leur condition et l'épuisement des ressources. Après sept jours de pêche, confrontés à une tempête, ils doivent rentrer avec trop peu de poissons pour payer leurs frais... C'est un film rare qui permet de vivre le quotidien éprouvant de pêcheurs qui aiment leur métier mais ne veulent pas que leurs enfants suivent leur trace.

Autre réalité éprouvante, Canning Paradise, un film franco-australien d'Olivier Pollet qui témoigne du mépris des puissants pour les communautés côtières de Papouasie Nouvelle-Guinée, sacrifiées pour permettre le développement de zones franches pour les conserveries de thon. Il décrit la colère et la lutte désespérées des pêcheurs papous pour préserver leurs terres et leurs droits. Il a été primé par le jury des jeunes (composé de pêcheurs et

Cet article a été écrit par **Alain Le Sann** (ad.lesann@orange.fr), Membre de l'ICSF

de lycéens) qui ont découvert avec stupéfaction la violence implacable d'un système dont l'Union Européenne est complice, pour satisfaire ses marchés.

Ce jury des jeunes a également souligné l'originalité du film *Donne un poisson à un homme* d'un jeune Palestinien, Alasttal Iyad, qui voulait témoigner du sort des milliers de pêcheurs palestiniens, réduits à la misère, interdits de sortie au large par les Israéliens. Le sort de ces pêcheurs est indirectement évoqué par les poèmes de Mahmoud Darwich et la rencontre avec un pêcheur corse, solidaire de ses frères de l'Orient méditerranéen.

Sold to The Sea, réalisé par l'ONG Environmental Justice Foundation, a présenté la situation terrible des migrants birmans, embarqués de force sur les bateaux industriels thaïlandais. Balfego, le thon de père en fils a montré l'essor de l'élevage industriel de thons rouges, en réponse à la crise de la ressource, alors que l'expérience de l'élevage du saumon, analysé dans Le saumon à tout prix, aboutit à des catastrophes.

Ce modèle industriel se trouve aujourd'hui appliqué également à la

conchyliculture. Le dragage des moules pour l'élevage à plat est interdit aux Pays-Bas au profit d'un naissain d'écloserie, au grand dam des pêcheurs résignés de *L'amour des Moules*. Pourtant la grave crise de l'ostréiculture, évoquée dans *Requiem pour les huîtres*, montre que les risques sont inquiétants pour l'environnement et la pérennité des ressources génétiques.

Les menaces pour les pêcheurs viennent aussi de la terre. En Alaska, la dernière pêcherie florissante de saumon est menacée par l'ouverture d'une gigantesque mine de cuivre. Les pollutions risquent de mettre fin à la ruée saisonnière décrite dans le *Jackpot en Alaska*.

En Bretagne, le naufrage du pétrolier Erika avait détruit le littoral, une partie des fonds marins et perturbé la vente des poissons et crustacés. Christophe Hoyet, le réalisateur d'*Erika* précisément, montre aussi la mobilisation des bénévoles et des élus pour mettre fin à la toute-puissance des pétroliers.

Au Sri Lanka, l'ONG National Fisheries Solidarity (NAFSO) dénonce dans Orphans of Development l'expulsion des communautés de pêcheurs pour créer un



La cinéaste italienne Rosella Schillaci reçoit un prix pour son film *Il Limite* au Festival Pêcheurs du Monde 2014 à Lorient

gigantesque complexe touristique sur la lagune de Kalpitiya, au nord de Colombo.

Les capacités d'innovation collective des pêcheurs sont décrites par Stéphanie dans Punta Abreojos, communauté exemplaire. Dans ce village mexicain, les pêcheurs assurent la maîtrise de leurs ressources par le contrôle de leur zone de pêche et de l'accès au métier ; et la coopérative se charge de la commercialisation mais aussi de la protection sociale qui garantit une retraite confortable. Leur ressource principale, la langouste est vendue vivante et transportée par avion jusqu'en Chine. Un exemple d'insertion réussie la mondialisation, même si on peut s'interroger sur la durabilité de cette commercialisation.

Une jeune réalisatrice bretonne, Quiterie Sourget, a pu montrer comment les pêcheurs bretons ont su trouver des solutions complexes pour gérer leur territoire de pêche entre chalutiers et fileyeurs dans Pêcher ensemble, tout un art.

Pour la suite du monde, des Québécois Pierre Perrault et Michel Brault, montrent comment on peut transmettre des valeurs, des expériences pour les générations futures. Il n'y a pas d'avenir dans la pêche sans la passion de la mer, souvent transmise dès le plus jeune âge. Même quand la crise est grave, quand l'attrait des métiers de la ville paraît le plus fort, les enfants de pêcheurs expriment souvent le regret de ne plus vivre sur l'eau.

Il n'y a pas d'avenir dans la pêche sans la passion de la mer, souvent transmise dès le plus jeune âge...

Parfois ils découvrent dans leur nouveau métier des conditions pires que dans la pêche, comme le jeune pêcheur cambodgien du long-métrage A river changes course. Ses parents, sans ressources, l'ont obligé à arrêter ses études et à chercher un travail sur une plantation de manioc chinoise. Avec sensibilité, la réalisatrice cambodgienne décrit le bouleversement de la société cambodgienne et la destruction de l'environnement qui l'accompagne.

Ailleurs aussi, il peut y avoir un avenir dans la pêche pour les jeunes. En Pologne, certains reviennent vers le métier, malgré les incertitudes. En Alaska, les jeunes retrouvent pour la saison d'été l'ambiance extraordinaire de la ruée vers l'or rose. Les jeunes pêcheurs en formation près de Lorient ont saisi la caméra pour transmettre leur passion à d'autres jeunes, en réalisant plusieurs courts-métrages. Le festival a permis aussi de montrer que des activités côtières considérées comme condamnées, telle que la récolte traditionnelle du sel sur les marais salants, avaient pu renaître et prospérer grâce à une génération de passionnés dans les années 1970. La relève est désormais assurée, comme le montre le film Grain de sel.

La présence des femmes

Les femmes sont très présentes au Festival, dans les jurys, parmi les réalisateurs, mais aussi dans les films. Dans *La Mélancolie des beaux jours*, une vieille femme coréenne continue de pêcher malgré sa fatigue, pour faire vivre son foyer car son mari, rongé par l'alcool, est incapable de travailler.

Gonzalo Tocha, jeune réalisateur portugais, dans *A Mae et o Mar*, ranime la mémoire d'une petite communauté de pêcheurs où, par le passé, les femmes étaient souvent patronnes sur leur bateau. Il découvre aussi un vieux pêcheur qui déclame avec lyrisme sa passion pour la mer.

Rossella Schilacci évoque avec pudeur l'isolement des femmes des pêcheurs tunisiens en Sicile. Et de l'Inde nous vient un des films les plus marquants sur les femmes dans la pêche, avec Chronicle of Oblivion. Priyanjana Duta met au jour la situation dramatique des femmes des villages côtiers, exclues de l'accès aux ressources marines par les politiques bureaucratiques de conservation qui refusent de prendre en compte la précarité de leurs moyens de subsistance. Ce film a été l'occasion de rendre hommage à Chandrika Sharma, Secrétaire de l'ICSF, disparue dans l'accident du vol MH370 de Malaysia Airlines quelques jours auparavant. Elle témoigne dans le film de l'engagement de l'ICSF pour la défense des droits des femmes dans la pêche.

Le Festival Pêcheur du Monde à Lorient s'est clos avec la projection d'un documentaire réalisé par le Comité départemental des pêches du Finistère, sur les pêcheurs de langoustines du Golfe de Gascogne. Quatre pêcheurs de ports différents (dont deux jeunes) y exposent avec intelligence et vérité leur passion pour le métier, transmis de génération en génération.

Elizabeth Tempier, fidèle spectatrice depuis les débuts en 2008, résume l'esprit du festival : « Chaque film est un chant... Il en est des tristes, lancinants, instructifs, révoltants ; il en est des régalants !... L'art du réalisateur excelle quand il devient modeste pour laisser s'exprimer pleinement la vivacité de ses sujets ». Comme le montrent ces films projetés à Lorient, de la vivacité, les pêcheurs n'en manquent pas : il leur en faut !



« Chaque film est un chant... Il en est des tristes, lancinants, instructifs, révoltants ; il en est des régalants !... ». Chaque année, le Festival présente environ quarante films : fictions, documentaires, reportages...

Pour plus d'information

K

https://www.youtube.com/ watch?v=OmXd8uGtBKM

Orphans of Development

https://www.youtube.com/ watch?v=setlyxlcpxA

Punta Abreojos : une communauté exemplaire

Militant, leader, camarade

Thomas Kocherry (1940 - 2014)

Prêtre peu conventionnel, c'était un homme du peuple, un défenseur inlassable des droits des communautés de petits pêcheurs

e 5 mai 2014, église catholique Sainte-Croix de Muttada à Thiruvananthapuram, la capitale de l'État du Kerala, tout au sud de l'Inde... Averses d'été, tonnerre et éclairs : les éléments atmosphériques s'étaient donné le mot pour rendre un hommage approprié à un homme qui avait été (pour citer Shakespeare) a tempestuous noise, une épine dans le pied des autorités, une voix pour les sans-voix, un contestataire, un polémiste.

Né à Changanacherry, au centre du Kerala, il s'était orienté vers les Rédemptoristes, une congrégation moins connue de prêtres catholiques. Il sera vite influencé par le mouvement radical de la

Tom est le curé excentrique qui sort en mer pêcher avec ses paroissiens.

théologie de la libération qui se répandait en Amérique latine dans les années 1960. Durant sa formation ecclésiastique, il demanda la permission d'aller travailler auprès des réfugiés qui affluaient en Inde à cause du conflit au Pakistan oriental (futur Bangladesh). Peu après ordination, Tom (comme tout le monde l'appelait familièrement) décida de s'engager auprès des gens de la pêche du Kerala, l'un des groupes considérés en marge d'une société par ailleurs connue ses indicateurs élevés développement humain.

Dans les années 1970, établi dans une petite paroisse pauvre au nord du district de Thiruvananthapuram, il acquière une profonde connaissance du milieu de la pêche artisanale et de la mentalité des pêcheurs. Le prêtre de paroisse est à cette époque respecté comme une autorité inlassablement vertueuse. Tom est le curé excentrique qui sort en mer pêcher avec ses paroissiens. Dans le cadre de ses activités au village de Marianad, il est en contact avec le modèle coopératif de commercialisation du poisson. Sa pratique est si radicale qu'il met la hiérarchie traditionnelle de l'Église dans l'embarras. Sous la pression de l'évêque de Thiruvananthapuram, le Provincial des Rédemptoristes « transfert » Tom hors du Kerala. Tom parvient cependant à convaincre ses supérieurs de lui accorder un congé d'études pour étudier le droit. Il complète alors son cursus de juriste.

Organiser

Tom constate bientôt que les problèmes liés au chalutage de fond constituent la grande préoccupation des pêcheurs artisans dans plusieurs États de l'Union indienne : Kerala, Goa, Karnataka, Tamil Nadu...

En 1978, des groupements de pêcheurs et leurs représentants venus de nombreux États côtiers se réunissent à Madras (maintenant Chennai) pour constituer le Forum national des pêcheurs en kattumarams et bateaux traditionnels (NFF, par la suite Forum national des pêcheurs) et lutter principalement contre le chalutage. Tom n'est pas présent à cette réunion fondatrice mais réalise vite l'importance du mouvement, qui devrait au fil du temps se concrétiser dans une organisation bien déterminée à combattre les chalutiers.

En 1980, le gouvernement du Kerala revient sur sa promesse de fermeture de

Hommage rendu par **V Vivekanandan** (vivek.siffs@gmail.com), Conseiller pour la Fédération des sociétés de pêche de l'Inde du Sud (SIFFS)

de sud-ouest. Tom mène alors l'Union syndicale des pêcheurs indépendants du district de Trivandrum (qui inclut aussi des femmes) dans une série de protestations et de manifestations de rue qui finit par obliger le gouvernement à suspendre la pêche comme promis initialement. Tom parvient remarquablement bien à obtenir une certaine unité de la part de cette population de pêcheurs plutôt indisciplinée et désorganisée.

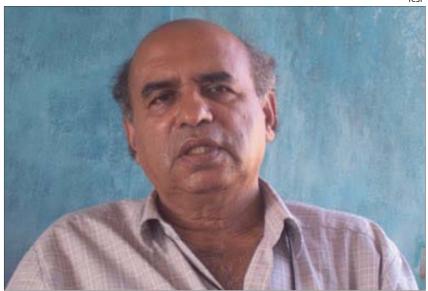
trois mois de la pêche pendant la mousson

On ne saurait trop insister sur le rôle de Tom dans l'établissement d'un syndicat solide pour les pêcheurs, sous l'appellation Kerala Swatantra Malsya Thozhilali Federation (KSMTF, la Fédération des pêcheurs indépendants du Kerala). Il va bientôt passer au niveau national lorsqu'on fera appel à son leadership pour redynamiser le NFF. Il en devient le président en 1987 et s'embarque dans un long voyage pour faire de cette organisation la voix des communautés de pêcheurs de tout le pays.

En 1989, le NFF lance la campagne Protégeons l'eau, protégeons la vie qui sera un longue marche des pêcheurs et de leurs sympathisants depuis le Maharashtra sur la côte ouest et le Bengale occidental sur la côte est, pour aboutir à Kanyakumari, tout au bout de l'extrémité sud du souscontinent indien. C'était une initiative innovante qui visait à sensibiliser toutes les communautés de pêche du pays, à exposer les nouvelles menaces pesant sur le littoral, à établir des alliances avec des groupes environnementalistes décidés à protéger le milieu côtier.

En 1994, sur la question de l'attribution de permis de pêche à des navires étrangers dans la Zone économique exclusive (ZEE), Tom réussi à lancer le NFF dans une lutte nationale pour contrer cette nouvelle politique, avec l'appui de propriétaires de bateaux motorisés, de mareyeurs et exportateurs de produits de la mer.

Sur le plan international, Tom participe à la formation du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF), puis du WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs). Militant convaincu de la résistance à la mondialisation, il est au milieu des manifestations à Seattle et à Doha. Il cherche à replacer les questions de la pêche dans le contexte plus large de la sécurité et de la souveraineté alimentaires,



Tom Kocherry est parvenu à obtenir une certaine unité de la part de cette population de petits pêcheurs plutôt indisciplinée et désorganisée en bien des endroits du monde

de l'architecture financière mondiale, des nouvelles règles du commerce qui déstabilisent les stratégies nationales et locales du développement. Jusqu'à ce que des problèmes de santé ne l'obligent à réduire ses déplacements, Tom reste un globe-trotteur pour un monde plus juste.

Il avait des qualités très attachantes, son intérêt était global et ne se limitait pas au travail en cours. Il était simple comme un ermite, avait peu de besoins personnels : un repas simple, une natte pour dormir. Il aimait chanter, il était toujours prêt à rire.

J'avais invité à dîner à la maison Tom et le Père Santiago qui s'occupait alors du secrétariat du WFFP. Quand Tom a téléphoné pour confirmer leur venue, ma belle-mère a pris l'appareil et a eu du mal à comprendre le message. À mon retour, elle m'informe que « Tom et Jerry » avait appelé! Pendant le repas, je raconte l'anecdote à Tom qui part d'un grand rire...

Avec le départ de Tom Kocherry, nous avons perdu un vrai grand personnage qui a attiré l'attention de tout un pays sur la situation des communautés de pêche de l'Inde, en leur donnant assez de confiance en elles-mêmes pour défendre leurs droits. Il nous manquera beaucoup...

Pour plus d'information

×

49

www.nffindia.org

Forum national des pêcheurs

www.keralafishworkers.in/Fr.Thomas_ Kocherry.pdf

Fédération des pêcheurs indépendants du Kerala

Brèves

PÊCHE ARTISANALE

La crise de la pêche artisanale en Amérique latine

La pêche est par nature Lune activité à risques. Les ouragans, les tempêtes, la grosse mer sont une menace constante pour des milliers d'hommes et de femmes qui vivent de la mer. Mais actuellement dans les pays du Sud, ce sont des forces politiques et économiques qui, à divers niveaux, constituent un danger bien plus important, plus lourd de conséquences. Ces forces provoquent constamment des conflits territoriaux qui transforment les lieux de pêche en espaces politiques et écologiques agités où se heurtent des intérêts, des acteurs multiples.

Le 27 janvier 2014, les pêcheurs artisans et les habitants de la ville chilienne d'Arica défilaient en portant des drapeaux noirs. Ils faisaient le deuil de la mer parce que la Cour internationale de justice venait de modifier la frontière maritime entre le Chili et le Pérou. Après six années de confrontations sur cette affaire, la Cour penchait

en faveur du Pérou qui recevait ainsi 21 000 km² d'un espace maritime considéré comme sien par le Chili. Cette décision a donné lieu à une agitation politique qui a fait apparaître d'autres problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs artisans: monopole des grandes sociétés de pêche, rareté du poisson, précarité des conditions de travail notamment. La situation des pêcheurs d'Arica illustre bien la crise plus générale qui affecte le secteur artisanal dans toute l'Amérique latine.

Pour les pêcheurs d'Arica, la décision de la CIJ signifie « la mort de la mer », comme on dit, étant donné que des centaines d'hommes et de femmes n'auront plus accès à une bonne partie du territoire maritime qui les faisait vivre depuis des décennies. Mais ce litige géopolitique n'est pas la seule cause du mécontentement général à Arica. Dans un entretien avec la Radio Universidad de Chile, Nelson

Estrada, membre du Consejo Nacional de Defensa de la Pesca, a fait remarquer que la véritable préoccupation, audelà de la perte territoriale, est la Loi Longueira récemment adoptée qui favorise le monopole des grandes sociétés de pêche. Selon Estrada, les pêcheurs d'Arica sont soumis au monopole et au contrôle des prix mis en place par le très puissant Groupe Angelini, qui investit aussi beaucoup dans les mines, le bois et le gaz naturel.

Ce genre de conflits entre pêcheurs artisans et grosses entreprises de pêche a provoqué de multiples protestations bien au-delà du Chili. En février 2014, des pêcheurs de Bahía Blanca en Argentine dénonçaient les graves répercussions du chalutage industriel sur les fonds marins, sur la faune marine, sur les opérations de la petite pêche. Les autorités de ce pays ont pris parti pour les artisans et supprimé le permis de deux gros chalutiers. Ce faisant, elles ont provoqué une nouvelle grève de la part de travailleurs, de syndicats locaux qui vivent de la

déséquilibrée et inéquitable entre les artisans et ces grosses sociétés extractives est l'un des éléments d'une crise complexe où la durabilité écologique de l'eau est également en jeu. L'expansion de la grosse industrie (exploitation pétrolière, par exemple) devient une cause importante de la contamination de l'eau dans les zones de pêche. C'est le cas avec la société pétrolière argentine Pluspetrol, responsable de la pollution de rivières, de la pollution dramatique du lac

ressource prélevée par

La concurrence

ces navires.

amazonienne du Pérou.

Source: http://globalvoices
online.org/2014/08/14/the
crisis-of-small-scale-fishinginlatin-america/

de Shanshacocha dans la région

TRAVAIL FORCÉ

Déclaration du MSC

Le conseil d'administration
du MSC a fait une
déclaration condamnant le
recours au travail forcé, et
décidé d'inclure une politique
claire sur la question du travail
forcé dans ses futures exigences
de certification.

Les entreprises poursuivies à juste titre pour travail forcé au cours des deux dernières années seront hors-champ et non-admissibles au programme et à la certification MSC.

Pour les pêcheries, cet amendement sera inclus dans les nouvelles exigences de certification des pêcheries MSC, en vigueur dès le Ier octobre.

Pour la certification Chaîne de garantie d'origine (CGO), cette décision a été incorporée dans les nouvelles exigences de certification CGO, ouvertes à consultation publique à partir du rer août dans le cadre de la révision du programme CGO.

Source: www.msc.org/certification-msc/news/newsitem/le-conseil-dadministration-du-msc-annonce-sa-politique-sur-le-travail-force

PROFIL ORGANISATIONNEL

Syndicat des professionnels de la pêche en eau douce

Établie en 1891 par seize
Pays-Bas, l'Union syndicale des
professionnels de la pêche en
eau douce de la Frise (Friese
Bond van Binnenvissers) a pour
objectif de protéger les intérêts
de ses adhérents par des actions
de plaidoyer et la négociation
avec les autorités nationales,
provinciales et les agences
de gestion de l'eau. Elle est
affiliée à l'Association nationale
de la pêche continentale et
compte actuellement quatorze
entreprises.

Ses principales activités sont les suivantes : distribution des droits de pêche, implication dans une gestion responsable et participative des pêcheries, valorisation sociale et culturelle, simplification de la chaîne de commercialisation, garantie de produits de qualité, renforcement des capacités et de l'entreprise.

Le syndicat loue des droits de pêche auprès de



l'Administration provinciale et les répartit entre ses adhérents. Quand l'un d'entre eux part en retraite sans un fils ou une fille pour lui succéder, les droits ainsi libérés font l'objet d'une réattribution.

Conformément à une directive de l'Union Européenne, le gouvernement a élaboré un plan de gestion des anguilles qui, via une fermeture de la pêche pendant trois mois, espère restaurer les stocks en laissant partir 40 % des anguilles argentées adultes vers les frayères.

À la suite des pressions exercées par l'Association nationale de la pêche continentale pour une modification du plan de gestion de l'anguille en 2009-2011, un projet pilote décentralisé a été mis en œuvre en Frise.

Au lieu d'une fermeture de trois mois, la pêche a été autorisée toute l'année mais avec des quotas annuels gérés par le syndicat. Ces mesures ont été adoptées en consultation avec les organisations de pêcheurs plaisanciers. Et une réserve d'anguilles a été établie en collaboration avec une ONG environnementale.

Le syndicat a par ailleurs travaillé avec des scientifiques pour collecter et archiver des données relatives aux captures et à l'effort de pêche.

STATISTIQUES DES PÊCHES

Pêcheurs et aquaculteurs

e secteur de la pêche et Le secteur de la principal de l'aquaculture est une source de revenus et de moyens d'existence pour de nombreux millions de personnes dans le monde. Les estimations les plus récentes indiquent que 58,3 millions de personnes travaillaient dans le secteur primaire de la pêche de capture et de l'aquaculture en 2012. Sur ce total, 37 % avaient une activité à plein temps, 23 % une activité à temps partiel, la part restante correspondant soit à des pêcheurs occasionnels, soit à des personnes sans statut défini. En 2012, 84 % des personnes travaillant dans la pêche et l'aquaculture vivaient en Asie, l'Afrique venant ensuite avec plus de 10 %, suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes (3,9 %). Environ 18,9 millions (plus de 32 % de la population active dans le secteur) travaillaient dans l'aquaculture, pour la plupart en Asie (plus de 96 %), contre 1,6 % en Afrique et 1,4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Sur la période 2010-2012, 21 millions de personnes au moins (environ 36 % de l'ensemble des actifs du secteur) étaient des pêcheurs pratiquant leur activité dans les eaux continentales, principalement en Asie (plus de 84 %) et en Afrique (environ 13 %). Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les personnes travaillant dans des exploitations aquacoles continentales, car les statistiques sur l'emploi collectées par la FAO ne font pas la distinction entre l'aquaculture marine et l'aquaculture d'eau douce.

Sur la période 1990-2012, l'emploi dans le secteur de la pêche a enregistré une croissance supérieure à celle de la population mondiale et à celle de l'emploi dans le secteur de l'agriculture traditionnelle. Les 58,3 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs recensés en 2012 représentaient 4,4 % des 1,3 milliard de personnes économiquement actives dans le secteur agricole au sens large à l'échelle mondiale, contre 3,8 % en 2000 et 2,7 % en 1990.

Cependant, si l'on considère l'ensemble du secteur de la pêche et de l'aquaculture, la part relative des personnes travaillant dans la pêche de capture a globalement diminué, passant de 83 % en 1990 à 68 % en 2012, tandis que celle des personnes occupées dans l'aquaculture augmentait d'autant, passant de 17 % à 32 %. Depuis 1990, à l'échelle mondiale, le nombre d'actifs dans l'aquaculture a progressé à un rythme annuel supérieur à celui du nombre d'actifs dans la pêche de capture.

Au cours des deux dernières décennies, les effectifs du secteur primaire de la pêche ont évolué différemment selon les régions. L'Europe et l'Amérique du Nord, qui ont une croissance démographique très faible et dont la population active agricole diminue, ont enregistré, en pourcentage, la plus forte baisse d'effectifs dans la pêche de capture et une augmentation peu importante, voire une régression, des effectifs de l'aquaculture. Cette évolution cadre avec celle de la production de la pêche de capture et de l'aquaculture. En revanche, l'Afrique et l'Asie, qui se caractérisent par une croissance démographique plus rapide et une population active agricole en hausse, ont enregistré un accroissement continu des effectifs de la pêche de capture et une progression encore plus rapide de ceux du secteur de l'aquaculture. Ces tendances de l'emploi sont là encore à mettre en relation avec l'augmentation

constante de la production de la pêche de capture et celle plus importante encore de la production aquacole.

La région Amérique latine et Caraïbes se situe quelque part entre les deux schémas d'évolution décrits précédemment : croissance démographique déclinante, diminution de la population active agricole au cours de la dernière décennie, croissance modérée de l'emploi dans le secteur de la pêche et diminution de la production halieutique tandis que la production aquacole demeure plutôt élevée et ne fléchit pas. Cependant, cette production aquacole très dynamique pourrait ne pas déboucher sur une augmentation aussi vigoureuse du nombre de travailleurs dans l'aquaculture, car un certain nombre des principaux organismes élevés dans la région sont destinés à satisfaire la demande de marchés étrangers. De ce fait, l'efficience, la qualité et l'abaissement des coûts dépendent plus des avancées technologiques que du travail humain.

Les statistiques de l'emploi dans une sélection de pays montrent qu'en Chine plus de 14 millions de personnes (25 % de l'effectif mondial total) travaillent dans la pêche (16 % de l'effectif mondial total) et dans l'aquaculture (9 % de l'effectif mondial total). De manière générale, l'emploi dans le secteur de la pêche continue de diminuer dans les économies à forte intensité capitalistique, en particulier dans la plupart des pays européens, en Amérique du Nord et au Japon. Sur la période 1995-2012, par exemple, les effectifs de la pêche en mer ont diminué de 30 % en Islande, de 42 % au Japon et de 49 % en Norvège. Parmi les facteurs à l'origine de ce phénomène, citons l'adoption de politiques visant à remédier à la surcapacité des flottilles

et une dépendance moindre à l'égard du travail humain du fait des avancées technologiques et des gains d'efficience qui les accompagnent.

Aux différences de rendement moyen par personne entre l'aquaculture et la pêche de capture viennent s'ajouter des différences régionales. Les régions les plus peuplées, à savoir l'Afrique et l'Asie, qui accueillent aussi à elles deux la plus forte proportion (94 % ou plus) des pêcheurs et des aquaculteurs, affichent les plus faibles productivités, avec des moyennes annuelles de 1,8 et 2,0 tonnes par personne et par an respectivement. Ces chiffres tranchent avec ceux de l'Europe et de l'Amérique du Nord, qui produisent respectivement 24,0 et 20,1 tonnes par personne et par an. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes se situe entre ces deux extrêmes, avec des rendements annuels moyens de 6,4 à 11,7 tonnes par personne. Dans une certaine mesure, la production par personne reflète le niveau d'industrialisation du secteur de la pêche (élevé en Europe et en Amérique du Nord, par exemple) ainsi que l'importance relative des petits exploitants, notamment en Afrique et en Asie.

Le contraste est encore plus patent pour la production aquacole. En 2011, la production annuelle movenne des aquaculteurs norvégiens était de 195 tonnes par personne, contre 55 tonnes au Chili, 25 tonnes en Turquie, 10 tonnes en Malaisie, 7 tonnes environ en Chine. approximativement 4 tonnes en Thaïlande et seulement 1 tonne environ en Inde et en Indonésie. Les informations fournies à la FAO ne sont pas suffisamment détaillées pour permettre une analyse approfondie des chiffres par sexe. Cependant, à la lumière des données disponibles, on estime que, globalement, les femmes représentaient plus de 15 % des personnes travaillant directement pour le secteur primaire de la pêche en 2012. Dans la pêche continentale, la proportion de femmes dépassait 20 %, et on estime qu'elle était encore bien plus importante (pas moins de 90 %), dans les activités secondaires telles que le traitement.

Source : La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014, FAO

Pêcheurs et aquaculteurs dans le monde par région

	1995	2000	2005	2010	2011	2012
	(milliers)					
Afrique	2 392	4 175	4 430	5 027	5 250	5 885
Asie	31 296	39 646	43 926	49 345	48 926	49 040
Europe	530	779	705	662	656	647
Amérique latine Caraïbes	1 503	1 774	1 907	2 185	2 231	2 251
Amérique du Nord	382	346	329	324	324	323
Océanie	121	126	122	124	128	127
Monde	36 223	46 845	51 418	57 667	57 514	58 272

Brèves

INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF (dc.icsf.net) propose diverses sources d'information qui sont régulièrement mises à jour. Voici de nouveaux arrivages :

Publications

La valeur des pêches africaines, de Graaf G. & Garibaldi L. 2014 Circulaire sur les pêches et l'aquaculture N° 1093, Rome, FAO

http://www.fao.org/3/a-i3917f.pdf

L'étude intitulée *La valeur des pêches africaines* a été réalisée dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Programme poisson du NEPAD et de la FAO (NFFP), financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA), avec le concours d'experts nationaux du Ministère/Département des pêches et du Bureau national des statistiques de 23 pays africains, de trois organes régionaux des pêches (Comité régional des pêches du Golfe de Guinée [COREP], Comité des pêches pour le centre-ouest du Golfe de Guinée [CPCO] et Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien [CPSOOI]), de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et du Partenariat international pour la gouvernance et le commerce des pêches africaines (PAF).

Convention sur la diversité biologique (CDB)-Guide du militant

 $\label{limit} http://www.cbdalliance.org/en/images/publications/AN_ACTIVISTS_GUIDE_TO_THE_CBD.pdf$

Ce manuel fournit une introduction simple et accessible sur la CDB et les efforts en cours pour protéger la biodiversité. Il exprime un certain nombre de points de vue parmi les membres de l'Alliance, présente des résumés de documents de la CDB et diverses autres ressources.

Analyse des lacunes, des priorités et initiatives nationales et régionales en Afrique australe et orientale concernant le changement climatique et les catastrophes, Davies S., Sheridan S., Hjort A. et Boyer H., Circulaire sur les pêches et l'aquaculture N° 1095, Rome, FAO.

La pêche et ceux qui vivent de cette activité sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique et d'autres catastrophes. La présente étude a pour but d'identifier les lacunes et opportunités régionales et nationales afin de réduire cette vulnérabilité et d'améliorer la résilience des moyens d'existence dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Le savoir des Inuits et les changements climatiques

 $\label{lem:http://www.cinemapolitica.org/film/inuit-knowledge-and-climate-change$

Le réalisateur du Nunavut Zacharias Kunuk (Atanarjuat, la légende de l'homme rapide) et le chercheur et réalisateur Dr Ian Mauro (Graines du changement) ont fait équipe avec des collectivités inuites pour documenter leur vécu des changements climatiques et leur savoir en la matière. Ce documentaire, premier film en inuktitut sur le sujet, emmène le spectateur « sur la terre » avec des Anciens et des chasseurs pour étudier les effets sociaux et écologiques d'un Arctique qui se réchauffe. Ce film inoubliable nous aide à apprécier la culture et les compétences inuites en matière de changement environnemental et les façons indigènes de s'y adapter.

FLASHBACK

Déverrouiller le Code pour la pêche artisanale

Afin de répondre aux besoins particuliers de la pêche artisanale det à petite échelle, il faudrait un instrument international et un programme de soutien mondial.

Est-il besoin de réouvrir le Code de conduite pour une pêche responsable (CCRF) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'y introduire un chapitre spécial



sur la pêche artisanale et à petite échelle (SSF) ? C'est bien ce que demandaient les organisations de la société civile lors de la Conférence mondiale de la FAO sur la pêche

artisanale qui s'est tenue en octobre 2008 à Bangkok. Cette demande a été une nouvelle fois formulée par la société civile à l'occasion de la 28ème session du Comité des pêches (COFI 28) de la FAO.

Le Code de conduite pour une pêche responsable fait certes plusieurs fois référence à la pêche artisanale et aux petits pêcheurs mais il ne fournit pas de directives particulières sur les façons dont il conviendrait de soutenir et de promouvoir ce sous-secteur qui emploie pourtant 90 % des personnes actives dans la pêche et des occupations connexes. Le Code de conduite n'intègre pas non plus l'approche de genre (problématique hommes-femmes), qui est pourtant indispensable si l'on veut lutter contre les formes particulières de discrimination que subissent des millions de femmes dans le monde de la pêche, si l'on accepte de reconnaître le rôle capital qu'elles y jouent à tous les niveaux. La société civile estime qu'il est urgent de se préoccuper de ces aspects.

Lors du COFI 28, plusieurs délégations se sont déclarées contre l'idée d'une réouverture du Code de conduite, pour ne pas avoir affaire à une boite de Pandore : après la pêche artisanale, d'autres groupes d'intérêts viendraient exprimer leurs propres desiderata. S'il y avait consensus sur la nécessité de soutenir la pêche artisanale, il n'y avait pas consensus sur la façon d'agir en ce sens. Certains Membres suggéraient un instrument international (incluant un nouvel article dans le Code de conduite), un plan d'action international (PAI/IPOA) et/ou l'élaboration de directives pour orienter les efforts nationaux et internationaux visant à instaurer une pêche artisanale durable et à créer un cadre approprié pour assurer le suivi, l'établissement des rapports. Certains Membres ont aussi demandé la création d'un sous-comité de la pêche artisanale au sein du COFI. Finalement le COFI 28 a confié au Secrétariat de la FAO le soin d'examiner ces diverses options afin de faire avancer les choses.

—— In revue SAMUDRA n° 57, novembre 2010

ANNONCES

RÉUNIONS

Deuxième Congrès mondial de la pêche artisanale (SSF)

21-25 septembre 2014, Merida, Mexique

Il explorera le thème Options et Opportunités pour les pêches à petite échelle : opportunités économiques, moyens de subsistance et bien-être, gestion des écosystèmes, droits et accès, gouvernance et gouvernabilité, sécurité alimentaire, évaluation et suivi.

Douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 12)

6-17 octobre 2014, Pyeongchang, République de Corée

Il sera notamment question du Programme de travail sur la biodiversité marine et côtière, avec une attention particulière pour les connaissances traditionnelles concernant les aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB) et la planification spatiale des espaces maritimes.

Sixième Congrès mondial des parcs de l'UICN

12-19 novembre 2014, Sydney, Australie

Parmi les points focaux, on notera les aires marines et côtières protégées. On débattra des moyens d'améliorer la diversité et la qualité de la gouvernance, de respecter la culture et les connaissances traditionnelles, de soutenir l'activité humaine.

SITES INTERNET

Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP)

www.worldfishers.org

Page Facebook officielle du WFFP https://www.facebook.com/ worldfishers?fref=ts

Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF)

http://www.worldfisherforum.org/

Page Facebook officielle du WFF https://www.facebook.com/wff. fisher?fref=ts



Citation littéraire

Avec vue sur la mer

Octobre, et la mer ce matin repose sa joue contre le quai ; comme la pluie sur l'auvent, les cosses d'acacia marquent un tempo. Le soleil hisse hors de la mer un rayon perçant qui ne brûle, tout comme les rameurs fendent l'eau, le regard fixé sur un lointain pic enneigé.

—Extrait de *Avec vue sur la mer* de **Joseph Brodsky**

